



Groupe Pivot Eau Hygiène Assainissement

BPE : 4861/Tel : 20 22 41 63 / 66 72 90 13/66 72 12 00 Immeuble Badialan II (ex cinéma ABC) Bamako

Email: pivot_eau2012@yahoo.fr gp-eha@orangemali.net



ETUDE SUR LES TECHNIQUES TECHNOLOGIES ET APPROCHES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

Consultant : Dr Ousmane TOURE, Ingénieur Sanitaire, MPH, PhD

Avec la collaboration de Biassoun DEMBELE, Sociologue

Rapport final

Financement

Novembre 2015

 **WaterAid**

SIGLES ET ABREVIATIONS -----	4
LISTE DES TABLEAUX -----	6
LISTE DES FIGURES-----	7
LISTE DES IMAGES -----	8
Introduction -----	9
I. Contexte et justification -----	9
II. Objectifs -----	10
2.1. Objectif général -----	10
2.2. Objectifs spécifique -----	10
III. Résultats attendus de l'étude -----	11
IV. Méthodologie -----	11
4.1. Collecte des données sur les Politiques, stratégies et cadre Institutionnel des acteurs -----	11
4.2. Une collecte des données sur les infrastructures, les stratégies ou approches -----	11
4.3. Caractérisation des ouvrages -----	12
V. Traitement des données -----	12
VI. Résultats atteints -----	13
6.1. Situation du secteur Eau, Hygiène et Assainissement -----	13
6.1.1. Approvisionnement en eau potable -----	13
6.1.1.1. Taux de couverture des besoins en eau de boisson -----	13
6.1.1.2. Temps d'approvisionnement en eau de boisson -----	13
6.1.1.3. Financement de l'eau -----	13
6.1.2. Assainissement -----	13
6.1.3. Hygiène -----	14
6.1.3.1. Traitement de l'eau à domicile -----	14
6.1.3.2. Lavage des mains -----	14
6.2. Analyse des Politiques, Stratégies et Plans -----	14
6.2.1. Services Centraux -----	14
6.2.1.1. Sous-secteur approvisionnement en eau potable -----	14
6.2.1.2. Sous-secteur de l'Assainissement -----	17
6.2.1.3. Sous-secteur de l'hygiène -----	19
6.2.1.4. Sous- secteur de l'eau et Décentralisation -----	19
6.2.1.5. Société civile et secteur privé -----	20
6.2.2. Rôle des Collectivité locales -----	20
6.2.2.1. Implication des Collectivité locales dans la mise œuvre des projets-----	20
6.2.2.2. Exploitation et entretien -----	20
6.2.2.3. Ressources humaines des collectivités affectées à l'AEPHA -----	20
6.2.3. ONG Internationales partenaire du GP/EHA -----	21
6.2.3.1. WaterAid Mali -----	21
6.2.4. Alliance WASH MALI -----	22
6.3. Critères d'appréciations des techniques, technologies et approches/approches de mise à l'échelle ou de promotion -----	22
6.3.1. Profil des ONG locales membres du GP/EHA -----	23
6.3.1.1. ADDA -----	23

6.3.1.2.	ALPHALOG -----	24
6.3.1.3.	AMASBIF -----	25
6.3.1.4.	AMEPPE -----	25
6.3.1.5.	AMPDR -----	26
6.3.1.6.	ARAFD -----	26
6.3.1.7.	JIGI -----	26
6.4.	Sélection de sites par zone d'intervention des ONG -----	27
6.5.	Caractérisation des infrastructures -----	28
6.5.1.1.	Spécifications techniques/Normes-----	28
6.5.1.2.	Accessibilité -----	34
6.5.1.2.1.	Accessibilité financière -----	34
6.5.1.2.2.	Technologie (expertise locale) -----	35
6.5.1.2.3.	Géographique -----	36
6.5.1.3.	Appropriation -----	37
6.5.1.3.1.	Choix personnel -----	38
6.5.1.3.2.	Proposition -----	39
6.5.1.4.	Equité (inclusion/égalité des sexe/adaptation aux besoins spécifiques) -----	39
6.5.1.4.1.	Equipement spécifique -----	39
6.5.1.4.2.	Egalité de sexe -----	42
6.5.1.5.	Protection de l'environnement -----	43
6.5.1.6.	Hygiène -----	44
6.5.1.6.1.	Lavage des mains à la sortie de latrines -----	44
6.5.1.6.2.	Propreté -----	46
6.5.1.7.	Fonctionnalité -----	49
6.5.1.8.	Gestion -----	50
6.5.1.8.1.	Organes de gestion -----	50
6.5.1.8.2.	Effectif des femmes dans les organes de gestion -----	51
6.5.1.8.3.	Rôle des femmes dans les organes de gestion -----	51
6.5.1.9.	Approche/stratégie -----	52
6.6.	Conformité des techniques, technologies et stratégies/approches avec les missions, vision et valeurs des Services de l'Etat et des PTF--	53
6.6.1.1.	Normes et spécifications techniques -----	53
6.6.1.2.	Accessibilité -----	53
6.6.1.3.	Appropriation -----	54
6.6.1.4.	Equité -----	54
6.6.1.5.	Protection de l'environnement-----	55
6.6.1.6.	Hygiène -----	55
6.6.1.7.	Fonctionnalité -----	55
6.6.1.8.	Mode de Gestion -----	55
6.6.1.9.	Approche/Stratégie -----	56
VII.	Leçons apprises -----	56
VIII.	Recommandations -----	58
IX.	Bibliographie -----	59
X.	Annexes -----	60

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF- Action Contre la Faim

ADDA- Action de Développement Durable en Afrique

AED

AEP- Approvisionnement en Eau Potable

AES Adduction d'Eau Sommaire

AEPHA- Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et l'Assainissement

ALPHALOG Association Libre pour l'Habitat et le Logement

AMASBIF- Association Malienne pour la Sauvegarde et le Bien – Etre de la Famille

AMPDR- Association Malienne Pour le Développement Rural

AMEPPE

ARAFD

ATPC- Assainissement Total Total Piloté par la Communauté

ATPC+E- Assainissement Total Total Piloté par la Communauté- Ecole

AW- Alliance WASH

BAD- Banque Africaine de Développement

BF-Borne fontaine

CAEB,

CAEPHA- Coalition d'Accès à l'Eau Potable, Hygiène et Assainissement

CARE

CN- CIEPA- Coordination Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement

CSCOM- Centre de Santé Communautaire

DNACPN- Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances

DNH- Direction Nationale de l'Hydraulique

DNS- Direction Nationale de la Santé

DRH- Direction Régionale de l'Hydraulique

EDS-M V- Enquête de Démographie et de Santé Mali V

FDAL – Fin de la Défécation à l’Air Libre

GP/EHA – Groupe Pivot Eau Hygiène Assainissement

GRAT

HELVETAS/CECEP

IRC- International Rescue Committee

JIGI

NEF- Near East Fondation

ODD- Objectifs du Développement Durable

ODM- Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

ONGI- Organisations Non Gouvernementales Internationales

ONGL- Organisations Non Gouvernementales locales

OXFAM

PC- Puits Citerne,

PDC- Plan de Développement Communal

PDSEC- Plan de Développement Social Economique et Culturel

PM- Puit Moderne,

PMH- Pompe à Motricité Humaine

PSD- Plan Sectoriel de Développement

PTF- Partenaires Techniques et Financiers

RJEPA- Réseau des Journalistes pour l’Eau Potable et l’Assainissement

RP-AEPHA- Réseau des Parlementaires l’Approvisionnement en Eau Potable l’Hygiène et l’Assainissement

SARAR

SLH- Service Local de l’Hydraulique

SHVA- Système d’Hydraulique Villageois Amélioré

UNICEF- Fonds des Nations Unies pour l’Enfance

USAID/WAWI- United States Aid/west African Water Initiative

WAM- Wateraid Mali

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Allocation des ouvrages d'eau par type d'habitation et par tranche d'habitants

Tableau 2: Type de gestion par nature d'ouvrage et par tranche de population

Tableau 3 : Une Vision pour la satisfaction des besoins en eau

Tableau 4: Standard minimum pour les latrines individuelles au Mali

Tableau 5: Ouvrages améliorés

Tableau 6:Ouvrages non améliorés

Tableau 7: Situation des Ressources humaines AEPHA des services techniques des communes

Tableau 8: Critères d'évaluation des techniques, technologies réalisées et leur stratégie/approche de mise à l'échelle

Tableau 9 : Effectif et qualité des ressources humaines AEPHA des ONGL

Tableau 10: répartition de sites sélectionnés par zone d'intervention de chaque ONG locale

Tableau 11: Répartition de l'échantillon d'ouvrages visités par site

Tableau 12: Répartition des points d'eau selon le mode d'acquisition

Tableau 13: Disponibilité d'équipements spécifiques sur les points d'eau

Tableau 14 : Disponibilité de savon/désinfectant dans les latrines familiales

Tableau 15: Présence de clôture

Tableau 16: Etat de fonctionnement des points d'eau

Tableau 17: Approche/stratégie d'intervention autour des ouvrages publics

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des latrines familiales par type

Figure 2 : Type de latrines publiques

Figure 3: Types de points d'eau

Figure 4: Prix du bidon de 20 litres

Figure 5: Disponibilité de matériaux et de maçons locaux

Figure 6: Expertise locale pour la réalisation des points d'eau publics

Figure 7: Position latrines dans les cours

Figure 8: Distance des points d'eau des usagers

Figure 9: Répartition des latrines familiales selon le choix

Figure 10 : appropriation des points d'eau publics par les bénéficiaires

Figure 11: Répartition des équipements de latrines familiales pour personnes handicapées, personnes âgées

Figure 12: Répartition des équipements de latrines publiques facilitant l'accès des personnes handicapées

Figure 13: séparation des blocs de latrines publiques par sexe

Figure 14: Distance latrine familiale-point d'eau

Figure 15: Assainissement des points d'eau

Figure 16: Distribution de Kits de lave mains dans les latrines publiques

Figure 17: Présence ou absence de souillure sur la dalle de latrines familiales

Figure 18: présence ou absence de mouches et odeurs

Figure 19: Présence de couvercle sur le trou de défécation

Figure 20: Evaluation des eaux usées des latrines familiales

Figure 21: Mode de gestion des latrines publiques

Figure 22: Nombre de femmes dans les comités de gestion

Figure 23: Responsabilités assumées par des femmes dans les organes de
Gestion

Figure 24: Approche/stratégie

LISTE DES IMAGES

Image 1: vue de face et de l'intérieure et de l'arrière d'une latrines Ecosan

Image 2 : Vue intérieure d'une latrine Sanplat

Image 3 : Vue intérieure d'une latrine traditionnelle

Image 4: Latrines publique type Sanplat

Image 5 : Vue d'une PMH

Image 6 : Vue générale d'un SHVA

Image 7 : Vue d'une BF

Image 8 : Vue générale d'un puits traditionnel

Image 9 : Vue extérieure d'un puits traditionnel amélioré

Image 10 : Vue général d'une Impluvium privé

Image 11 : Latrine trou de défécation surélevé pour faciliter l'usage de personnes âgées

Image 12 : Latrine scolaire type VIP équipée d'une rampe d'accès pour handicapés

Image13 : PGD équipé d'un système d'accès pour handicapés

Image14 : PMH équipée de rampe d'accès

Image15 : Bloc de latrine séparés par sexe

Image16 : Bloc de latrine contigu pour les deux sexes

Image 17: intérieur d'une latrine avec du savon

Image18 : intérieur d'une latrine avec du cendre

Image 19: Réservoir sans eau devant des latrines scolaires

Image20 : Dispositif de lavage de main complet en usage

Figure 21 : Clôture de PHM avec rampe d'accès pour handicapés

Introduction

Le Gouvernement du Mali a placé l'AEPHA parmi les secteurs prioritaires ; ceci a été traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies volontaristes et la ratification de tous les engagements internationaux, notamment le droit à l'AEPHA et les OMD. Le pays s'est engagé résolument dans la préparation et la mise en œuvre des ODD.

Plusieurs PTF accompagnent le gouvernement vers l'atteinte de ses objectifs d'AEPHA ; au nombre de ses partenaires WAM, joue un rôle de leader en matière de plaidoyer et du financement de la fourniture de service. Pour mieux optimiser les interventions, à travers notamment la diffusion des innovations de ses partenaires locaux d'exécution WAM, a soutenu la création du GP/EHA ; ce dernier à juste titre s'est fixé au nombre de ses missions principales, la collecte et le partage des expériences dans le cadre du renforcement des capacités de ses adhérents.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission fondamentale que le GP/EHA a sollicité l'appui financier de WAM pour conduite la présente étude.

I. Contexte et justification

L'accès à une eau de boisson saine et à des infrastructures d'assainissement appropriées, est reconnu comme un droit humain par les Nations Unies. Par conséquent, la satisfaction de ces besoins de base est une obligation des gouvernants vis-à-vis de leurs citoyens. C'est en réponse à cet impératif que les Gouvernements successifs de ces dernières années ont retenu l'amélioration de l'AEPHA parmi leurs priorités de développement, et ont souscrits aux ODM 2000-2015.

Les efforts considérables déployés par les pouvoirs publics et locaux, les partenaires au développement et société civile, pour combler le déficit important en besoins en AEPHA conformément aux engagements nationaux relatifs à ces ODM, ont abouti à des résultats très significatifs en termes de satisfaction des besoins en eau potable notamment. Ce bilan aurait pu être plus éloquent si la crise politico sécuritaire de 2012 n'avait pas ruiné une bonne partie des acquis de développement dans les zones occupées

L'Etat a obtenu ces résultats, grâce au soutien constant des partenaires techniques et financiers, au nombre desquels Wateraid Mali (WAM), une Organisation Non Gouvernementale Internationale, engagée aux côtés des acteurs nationaux depuis plus d'une décennie. Elle intervient dans tous les axes stratégiques, avec un effort singulier sur la fourniture des services de base en s'appuyant sur les ONGL spécialisées dans le secteur. Pour optimiser les interventions de ces dernières, WAM a soutenu la mise en place du GP/EHA dont une des missions principales, est le renforcement des capacités de ses membres pour une plus forte contribution à l'accès des communautés encadrées aux services d'AEPHA.

Les approches majeures retenues pour atteindre cet objectif sont basées sur les valeurs phares de WAM qui sont les leurs, à savoir l'équité et l'inclusion, l'accès aux services pour tous et leur utilisation par tous, conditions nécessaires pour prétendre à un impact significatif sur la santé et le bien être des bénéficiaires.

L'accès aux services passe par des solutions techniques et technologies obéissant à des critères technologiques, de coût, de sécurité, de proximité, de facilité d'usage (individuellement et collectivement) et d'entretien, et l'acceptation socio-culturelle.

Aussi, la mise en commun et le partage de ces critères/bonnes pratiques, est un autre objectif majeur du GP/EHA. L'atteinte de cet objectif passe par la collecte des données, notamment les innovations et bonnes pratiques leur analyse et leur diffusion auprès de toutes les parties prenantes. Les actions qui y concourent sont l'exploitation des rapports annuels des ONGL membres et des études couvrant un échantillon représentatif de réalisations sur le terrain permettant de valider les informations remontées par les ONGL.

La présente étude entre dans ce cadre. La mission, initiée par le GP/EHA et soutenue financièrement par WAM envisage de mener une étude sur les technologies d'AEPHA promues par les différents acteurs de terrain, notamment les ONGL membres, pour assurer des services aux plus pauvres et les approches qui sous-tendent la promotion de ces technologies.

II. Objectifs

2.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'évaluer les technologies d'AEPHA promues sur le terrain par les ONGL membres et autres acteurs de terrain et de dégager les forces et les faibles de ces technologies et leurs approches/stratégies de mise en œuvre, sur la base des valeurs de WAM, des techniques appliqués sur le terrain au regard des normes retenus par les services habilités de l'Etat et enfin mettre en exergue les innovations.

2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement il est question de :

- Dégager des critères d'évaluation des technologies d'AEPHA basés sur les normes et spécifications techniques édictées par l'Etat et les valeurs promues par ce dernier et ses PTF ;
- Répertorier les technologies AEPHA à travers des ouvrages types ainsi que les approches/stratégies de leur promotion;
- Analyser les forces et faiblesses de(s) technologie (es) et approches/stratégies correspondantes en utilisant les indicateurs d'appréciation de chacun des critères retenus;
- Dégager les innovations et,
- Proposer une démarche de diffusion de ces innovations.

III. Résultats attendus de l'étude

- Des critères d'évaluation des technologies d'AEPHA basés sur les normes et spécifications techniques édictées par l'Etat et les valeurs promues par ce dernier et ses PTF sont dégagés ;
- Les technologies AEPHA et leurs approches/stratégies de promotion sont répertoriés à travers des ouvrages types ;
- Les forces et les faiblesses des technologies et approches/stratégies sont analysées en utilisant les indicateurs d'appréciation de chacun des critères retenus ;
- Les innovations sont répertoriées, et
- Une proposition de diffusion de ces innovations est proposée.

IV. Méthodologie :

La démarche méthodologique adoptée est la suivante :

4.1. Collecte des données sur les Politiques, stratégies et cadre Institutionnel des acteurs

Ces données ont été collectées en utilisant les outils suivants :

- **Guide d'entretien avec les premiers responsables des Services Centraux de l'Etat** en charge l'élaboration des éléments de politiques, des stratégies, de la législation et de la Réglementation du secteur (DNH, DNACPN, DNS, DNDS);
- **Guide d'entretien avec les premiers responsables des deux ONGI partenaires du GP/EHA**, notamment WAM et AW dont les visions devraient être reflétées par des options technologiques et des approches dans toutes les interventions des ONGL qui bénéficient de leur appui technique et financier ;
- **Guide d'entretien avec les premiers responsables des Collectivités locales** bénéficiaires des investissements, qui doivent être normalement prévus dans leur PSD ou PDSEC ; par conséquent ces collectivités doivent jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage ;
- **Guide d'entretien avec les premiers responsables des ONGL membres du GP/EHA** qui sont chargées de contribuer à la fourniture de services de base reflétant les visions de leur PTF, conformes aux spécifications et normes édictées par les services compétents de l'Etat, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée des Collectivités locales. Pr ailleurs, ces services doivent correspondre à la demande des usagers.

4.2. Une collecte des données sur les infrastructures, les stratégies ou approches

Suite aux entretiens avec les responsables AEPHA et ou les Directeurs Exécutifs/Coordinateurs, chaque ONGL a décliné sa zone d'intervention et les infrastructures réalisées ainsi que leur localisation. Ces informations ont été utilisées pour élaborer la démarche de collecte des données de terrain.

- **Echantillonnage**
- **Sélection des localités** : c'est un choix raisonné tenant compte de la représentativité en terme de répartition des infrastructures par catégorie; ainsi, chaque fois qu'une ONGL intervient en milieu rural ou urbain, le centre urbain est retenu avec des sites ruraux proportionnellement à l'importance des réalisations dans les différents sites ; Lorsqu'une l'ONGL n'intervient qu'en milieu rural ou en milieu urbain uniquement, les sites sont retenus en conséquence tenant compte du type d'infrastructures ;
- **Choix des infrastructures** :
- **Ouvrages collectifs (ouvrages hydrauliques et latrines publiques)** : Vu leur faible concentration, ce choix aussi a été raisonné, en tenant compte de la répartition spatiale des ouvrages et du type ; par exemple, dans le cas des latrines publiques il a été tenu compte de la représentativité des latrines scolaires et des latrines situées dans d'autres lieux (marchés, lieux de culte, etc...), et pour ce qui concerne les ouvrages hydrauliques il a été tenu compte de leur typologie.
- **Ouvrages individuels, les latrines familiales** : ici, le milieu rural a été ciblé. Le choix des ménages à enquêter a été fait sur une base quasi aléatoire ; sur la base d'une liste des ménages dressée par l'animateur, cinq ménages sont tirés au hasard.

4.3. Caractérisation des ouvrages

Suite à la revue des documents de Politique, stratégie ou de planification des différents acteurs, il été dressé une liste de critères tirés des missions, visions et valeurs de chaque partie. Chaque critère été apprécié par des indicateurs appropriés. Ainsi, pour la collecte des données sur les ouvrages, trois types de Fiches ont été utilisés :

- Fiche de collecte de données sur les ouvrages hydrauliques ;
- Fiche de collecte de données sur les latrines publiques (Latrines scolaires et autres que latrines publiques);
- Fiche de collecte de données sur les latrines familiales.

Un déplacement sur les sites tenus a permis de renseigner les différentes fiches conformément au calendrier planifié de commun accord avec les responsables AEPHA de chaque ONGL; sur les lieux, les infrastructures ont été identifiés conformément au plan d'échantillonnage et visité grâce à l'appui de l'animateur ou conseiller présent sur le terrain. La plus part des ouvrages visités ont été photographiés pour des besoins d'illustration.

V. Traitement des données

Les données de caractérisation des ouvrages ont été saisies et traitées et analysées sur logiciel SSP pour estimer les indicateurs d'appréciation de chaque critère retenu et tirer les conclusions.

VI. Résultats atteints

6.1. Situation du secteur Eau, Hygiène et Assainissement

Ces informations ont été tirées de l'exploitation des documents de référence des services techniques en charge du secteur AEPHA.

6.1.1. Approvisionnement en eau potable

6.1.1.1. Taux de couverture des besoins en eau de boisson

En effet, deux tiers des ménages maliens (66 %) utilisent de l'eau provenant d'une source améliorée. Il s'agit essentiellement de puits à pompe ou forage (22 %), de puits creusé protégé (18 %) ou encore de robinet public ou fontaine (17 %). Cependant, la fourniture de ce service présente de fortes inégalités ; en milieu rural, seuls 59 % des ménages ont accès à une source d'eau améliorée, contre 93 % en milieu urbain. La satisfaction des besoins de 98 % des habitants de Bamako et 88 % de ceux des autres villes, est une bonne illustration de ces disparités entre milieux rural et urbain.

6.1.1.2. Temps d'approvisionnement en eau de boisson

Globalement, on constate que 37 % des ménages disposent d'une source d'approvisionnement en eau de boisson sur place. Par ailleurs, 53 % peuvent accéder à leur source d'approvisionnement en moins de 30 minutes. Ces indicateurs mettent cependant à jour des situations assez différentes selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de ménages disposant d'une source d'approvisionnement ne nécessitant pas de déplacement est deux fois plus importante en milieu urbain (60 %) qu'en milieu rural (31 %). À l'inverse, les ménages dont l'accès à la source d'approvisionnement nécessite un déplacement, même de moins de 30 minutes, représentent 59 % en milieu rural, contre 32 % en milieu urbain.

6.1.1.3 Financement de l'eau

Les partenaires extérieurs contribuent pour 5,076 milliards en moyenne par an soit 85% du total du financement en 2006.

6.1.2. Assainissement

Les progrès en assainissement de base sont très limités ; sont considérées comme latrines améliorées, les fosses d'aisances améliorées ventilées, les fosses d'aisances avec dalle et les toilettes à compostage, y compris les toilettes partagées si elles n'étaient pas partagées par deux ménages ou plus ; seuls 22 % des ménages disposent de toilettes considérées comme améliorées et non partagées. Cette proportion varie de 41 % en milieu urbain, à 17 % en milieu rural. Dans la capitale Bamako, 44 % des ménages disposent de tels équipements sanitaires.

Au Mali, les ménages qui ne disposent d'aucun type de toilettes représentent 11 %. Cette situation concerne beaucoup plus les ménages ruraux (14 %) que les ménages urbains (1 %).

L'ATPC, mise en œuvre à partir du 30 juillet 2014, a permis de former plus de 1.200 agents (services techniques du gouvernement, société civile, municipalités), de déclencher plus de 2000 villages et de construire ou de réhabiliter plus de 30.000 latrines ; la plupart de ces dernières ont été équipées d'un dispositif de lave-mains fonctionnel. Enfin avec à cette même approche plus de 1300 villages ont éradiqué la défécation à l'air libre.

6.1.3. Hygiène

6.1.3.1. Traitement de l'eau à domicile

Près des trois quarts des ménages (73 %) n'utilisent aucun moyen de traitement de l'eau de boisson. Cette situation est un peu plus fréquente en milieu urbain (81 %) qu'en milieu rural (71 %). Globalement, les moyens de traitement les plus fréquemment utilisés consistent à ajouter de l'eau de javel ou du chlore (16 %), ou le filtrage au moyen d'un linge ou d'un autre filtre (13 %). Ce dernier moyen est beaucoup plus fréquemment utilisé dans le milieu rural (15 %) que dans le milieu urbain (6 %).

6.1.3.2. Lavage des mains

Selon l'EDS-M V, dans seulement près d'un quart des cas (26 %), des ménages un dispositif de lave-mains est observable. Parmi les ménages dans lesquels l'endroit pour se laver les mains a pu être observé, 37 % disposaient soit d'eau et de savon, soit d'eau, de savon ou d'un autre détergent. La pratique est plus courante en milieu urbain (58 %) et dans les ménages les plus aisés (63 %).

Parmi les ménages dans lesquels l'endroit où les membres se lavent les mains a pu être observé, 27 % ne disposaient ni d'eau, ni de savon, ni d'un quelconque produit nettoyant. Une telle situation était plus fréquente en milieu rural (31 %) qu'en milieu urbain (19 %). Dans ces cas on peut conclure que la pratique n'est pas effective.

6.2. Analyse des Politiques, Stratégies et Plans

6.2.1. Services Centraux

Trois Services centraux responsables, chacun dans son sous-secteur, de l'élaboration des éléments de la Politique Nationale AEPHA : la DNH pour le sous-secteur AEP, la DNACPN pour le sous-secteur Assainissement, et la DNS pour le sous-secteur Hygiène ont été visités. De l'analyse de leurs documents de référence il a été tiré les critères relatifs aux spécifications techniques et normes devant servir de référentiel à tout intervenant dans le secteur AEPHA sur toute l'étendue du territoire du Mali ; ce référentiel est parfois complété par des principes/valeurs.

6.2.1.1. Sous-secteur approvisionnement en eau potable

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale est une mission de la DNH. La Politique Nationale de l'Eau adoptée en 2006 définit les **Normes et Spécifications techniques** qui établissent les paramètres déterminant les éléments garantissant la qualité de conception, d'exécution et d'utilisation des

installations AEP ; ainsi la planification de ce sous-secteur est basée sur les concepts suivants :

- **Points d'eau moderne**

Sont considérées comme points d'eau moderne, les ouvrages suivants : PMH, Puits moderne (PM), Puits Citerne (PC), Borne fontaine (BF), SHVA, AES.

La satisfaction des besoins en eau potable en milieu rural est basée sur la directive d'un point d'eau (PMH, PM et BF) pour 400 habitants fournissant environ 10 à 30 litre d'eau par personne par jour. Dans cadre de la responsabilité de la qualité de l'eau, le traitement de l'eau avant distribution est obligatoire pour les AES et AEP.

- **AEP des centres urbains et semi-urbains**

L'hydraulique urbaine vise la satisfaction de la demande solvable en eau pour les centres urbains, de plus de 10.000 habitants. Le développement de l'hydraulique urbaine est fait sous forme de concession ou d'affermage ou de gérance.

Les autres villes situées hors du périmètre de concession sont sous la responsabilité des maîtres d'ouvrages communaux avec délégation de l'exploitation confiée à un opérateur privé ou à une association.

L'hydraulique semi urbaine vise la satisfaction de la demande solvable en eau pour les centres urbains dont la population est comprise entre 2000 et 10.000 habitants et qui ne sont pas couverts par une concession ou l'affermage. En la matière, les investissements initiaux sont à la charge de l'Etat avec une participation des bénéficiaires, modulée en fonction de leurs capacités financières.

- **AEP des villages**

L'hydraulique villageoise vise la satisfaction de la demande en eau pour les besoins domestiques du monde rural dont la population est inférieure à 2.000 habitants.

- **Entretien et gestion des ouvrages d'eau**

La politique dans ce domaine s'attachera plus particulièrement à la réalisation de la prise en charge de l'entretien par les utilisateurs, par la mise en œuvre d'une réforme du système de gestion qui devra responsabiliser le secteur privé. Par ailleurs, par soucis d'équité vis à vis des populations rurales, les charges liées aux investissements pour l'AEP en milieu rural seront supportées par l'État et les bénéficiaires. Les tableaux 1 et ci-dessous résument les spécifications et les normes essentielles en matière d'AEP et Tableau 3 résume la vision dans le sous- secteur.

Tableau 1 : Allocation des ouvrages d'eau par type d'habitation et par tranche d'habitants

Type d'habitation	Population (habitants)	Ouvrages
Centre urbain	>10 000	AEP
Centre semi- urbain	5000- 10 000	AEP, AES
Centre rural	>2000 et < 5000	AES, SHVA, SHVPA
Village/fraction/site	<2000	SHVA, SHVPA, PMH, PM

Tableau 2: Type de gestion par nature d'ouvrage et par tranche de population

Ouvrage	Population (habitants)	Type de gestion
PM	<2000	Gestion communautaire
PMH	<2000	Comité de gestion des points d'eau
SHVA	1000- 3000	Délégation de gestion à l'AUEP
SHVPA	1000- 3000	Délégation de gestion à l'AUEP
AES	2000- 7500	Contrat d'exploitation à un opérateur privé
AEP	>5000	Contrat d'exploitation à un opérateur privé

Tableau 3 : Une Vision pour la satisfaction des besoins en eau

Cibles	Horizon
<ul style="list-style-type: none"> - 65% des maliens bénéficient de la couverture totale de leurs besoins en eau potable. - 40% des besoins en eau d'irrigation et la totalité des besoins en eau des industries sont satisfaits. - 70% des ménages en milieu urbain disposent d'ouvrages d'assainissement adéquats - 20% des ménages en milieu rural disposent d'ouvrages d'assainissement adéquats - 80% des centres urbains disposent de systèmes collectifs d'évacuation et de traitement des eaux usées et tous les acteurs du secteur se sont appropriés le Code de l'eau. 	2005
70% des besoins en eau d'irrigation sont satisfaits pour la mise en valeur et l'exploitation du potentiel irrigable ; les collectivités décentralisées assument pleinement la maîtrise d'ouvrage du secteur.	2015
Tous les objectifs ci-dessus fixés sont atteints	2025

- **Principes et valeurs**

- **Valeurs de l'eau** : économique, sociale, culturelle et environnementale.
- **Principes** : Protection des usagers (*garantir la qualité de l'eau*), équité, subsidiarité, développement harmonieux des régions, utilisation pérenne des ressources en eau, préleveur- payeur, pollueur-payeur, participation.

- **Ressources humaines**

Suivant les données du Plan National de Formation de 2015 de la DNH, la couverture des besoins (664 agents) en personnel est de 33% ; 70 seulement des 216 agents en activité sont des cadres soit 32%. Les 9 RDH disposent seulement de 45 agents soit une couverture des besoins 13 à 47%. Dans les SLH, sur 441 agents prévus par le cadre organique 32 sont disponibles pour 49 cercles ; ainsi seulement 6 cercles parmi les 36 pourvus disposent de plus d'un agent.

- **Gouvernance de l'eau**

Le défi lié à la bonne gouvernance de l'eau est appréciable à travers le niveau de tout le système politique social, économique et administratif. Le Code de l'eau (Loi N°02- 006 / du 31 janvier 2002) a été promulguée. Il consacre le principe de la domanialité publique de l'eau, précise les modalités de gestion et de protection des ressources en eau en déterminant les droits et obligations de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers. En outre, il préconise la mise en place d'un fonds de développement du service public de l'eau et crée un Conseil national, des Conseils régionaux et locaux, des Comités de bassins chargés d'émettre des avis et faire des propositions sur la gestion des ressources en eau et sur les projets d'aménagement.

- **Promotion des activités des femmes**

Il s'agit de développer des opportunités pour les femmes de participer à la gestion de l'eau, à la politique d'assainissement et d'entreprendre des activités rémunératrices dans le secteur eau, et de réaliser des évaluations périodiques de l'impact des investissements sur l'amélioration des conditions des femmes.

6.2.1.2. Sous-secteur de l'Assainissement

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale est une mission de la DNCPN. La Politique Nationale de l'Assainissement et ses cinq stratégies adoptées en 2009 et complétées par l'ATPC en 2014, définissent les Normes et Spécifications techniques qui établissent les paramètres déterminant les éléments garantissant la qualité de conception, d'exécution et d'utilisation des installations d'assainissement de base notamment les latrines. Les tableaux 4, 5 et 6 ci-dessous résument les spécifications et les normes essentielles en matière de latrines familiales.

Tableau 4: Standard minimum pour les latrines individuelles au Mali

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Latrines équipées d'une plateforme suffisamment résistante dans le sens où elle peut vraisemblablement assurer sa fonction sans risque d'effondrement et qui ne permet pas la mise en contact de l'homme avec les excréta. Cette plateforme devra disposer d'un revêtement facile d'entretien.• Latrines équipées d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir de la fosse (couvercle étanche sur le trou de défécation/conduit de ventilation équipé de grillage/siphon.• Latrines équipées d'une superstructure qui donne à l'occupant une intimité suffisante. |
|---|

Autres recommandations :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• L'aménagement du dispositif amélioré doit permettre d'éviter la pollution de la nappe phréatique et des eaux de surface.• Les latrines doivent être associées à dispositif de lavage des mains hygiénique. |
|---|

Source : Rapport de l'atelier national l'étude d'opérationnalisation de la stratégie nationale de gestion des déchets liquides. DNACPN. Juillet 2011

Tableau 5: Ouvrages améliorés

Nomenclature DNACPN	Correspondance JMP	Classification selon normes internationales
Toilettes		
Toilette à chasse d'eau mécanique avec siphon	Toilette à chasse d'eau mécanique	Ouvrage amélioré
Toilette à chasse d'eau manuelle avec siphon	Toilette à chasse d'eau manuelle	Ouvrage amélioré
Latrines moderne (cabine comprenant un mur, une porte et toit)		
Latrines ventilée à double fosse alternée avec grillage anti-mouche	Latrines avec dalle à fosse ventilée VIP	Ouvrage amélioré
Latrines ventilée à simple fosse avec grillage anti-mouche	Latrines avec dalle à fosse ventilée VIP	Ouvrage amélioré
Latrines Ecosan	Latrines à compostage	Ouvrage amélioré
Latrines à bio-digesteur	Latrines à compostage	Ouvrage amélioré
Latrines traditionnelles (cabine ou simple muret)		
Latrines avec dalle en béton (sanplat ou autre) et couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec plateforme en bois/banco/ enduit et couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré

Source : Guide de mise en œuvre de l'ATPC, DNACPN, 2014

Tableau 6:Ouvrages non améliorés

Nomenclature DNACPN	Correspondance JMP	Classification selon normes internationales
Latrines ventilées sans grillage anti-mouche	Latrines avec dalle à fosse ventilée VIP	Ouvrage amélioré
Toilette à chasse d'eau manuelle sans siphon	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec dalle en béton sans couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec plateforme en bois/banco/enduit sans couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec plateforme en bois/banco (sans enduit) avec ou sans couvercle	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines à fosse sans plateforme	Latrines à fosse sans plateforme	Ouvrage non amélioré
Défécation dans la nature	Défécation en plein air	Ouvrage non amélioré

Source : Guide de mise en œuvre de l'ATPC, DNACPN, 2014

- **Vision de la Politique Nationale de l'Assainissement**

C'est une vision qui puisse mobiliser tous les acteurs, mettre en cohérence des actions jusqu'à présent disparates et augmenter le niveau de priorité politique accordée au sous- secteur.

- **ATPC**

Sous le leadership de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), avec l'appui de l'UNICEF et de quelques partenaires innovants, l'approche a convaincu la grande majorité des ONG qui participent désormais activement à son développement en milieu rural.

Tous ces acteurs institutionnels et de la société civile concourent au passage à l'échelle et l'expansion de l'ATPC. La force de ce large partenariat va maintenant être mise à l'épreuve pour la pérennisation des résultats qui dépendra principalement de leur niveau d'implication après l'arrêt de la défécation à l'air libre et du développement d'approches innovantes telles que le WASH marketing pour passer à l'échelle de l'assainissement.

Par ailleurs, certains partenaires ont eu des initiatives récentes dans le cadre du suivi post-déclenchement et du suivi post-FDAL qui ont montré des résultats et qu'il importait de capitaliser.

6.2.1.3. Sous-secteur de l'hygiène

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale est une mission de la DNS à travers sa Division Hygiène Publique et Salubrité. Les documents de politiques existants à savoir : la Politique Nationale d'Hygiène Publique de 1996 actualisée en Politique Nationale Santé et Environnement en 2004 et la Politique Nationale de Gestion des Pesticides utilisés en Santé Publique définissent les orientations, les lignes directrices et les normes et procédures les domaines d'intervention ci-après:

- l'hygiène de l'eau y compris la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau de boisson ;
- la promotion des comportements et pratiques d'hygiène favorables à la santé
- l'hygiène de l'habitat ;
- l'hygiène en milieu scolaire ;
- l'hygiène des aliments en particulier celle de la restauration collective ;
- l'hygiène hospitalière ;
- la lutte anti vectorielle ;
- la prévention des intoxications liées aux substances chimiques ;
- l'hygiène et sécurité en milieu de travail ;
- la Santé-Environnement.

- **Vision**

« Environnement sain et aliments sains pour tous, comportements et pratiques hygiéniques adoptés par tous pour la protection et la promotion de la santé. »

- **Mandat/Mission**

Protéger la santé de la population contre les risques liés à l'environnement, aux aliments, au milieu de travail et aux comportements et pratiques néfastes qui leurs sont associés.

6.2.1.4. Sous- secteur de l'eau et Décentralisation

Le Conseil Communal est responsable de la planification à travers le PDC, de la conception, de la réalisation, de la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau et du contrôle de l'exploitation de toutes les infrastructures hydrauliques sur leur territoire.

Il recrute les prestataires, assure le suivi et le contrôle et délègue obligatoirement la gestion des installations à un opérateur privé (Exploitant) ou l'association d'usagers,

fixe le prix de l'eau avec l'exploitant, après avis du chef de village et des usagers et des services techniques compétents, surveille le bon déroulement du service de l'eau par rapport au cahier des charges de gestion et donne son accord pour l'utilisation de l'épargne constituée pour le renouvellement des installations.

6.2.1.5. Société civile et secteur privé

De nos jours, Il est dénombré au Mali plus de 2000 O.N.G. nationales et étrangères dont seulement 10% sont opérationnelles dans le secteur de l'eau. On compte actuellement une vingtaine de Bureaux d'études nationaux et de nombreux consultants individuels opérant dans le domaine de l'eau.

6.2.2. Rôle des Collectivité locales

6.2.2.1. Implication des Collectivité locales dans la mise œuvre des projets

Les projets AEPHA sont pris en compte dans PDSEC/PDS. Dans toutes communes visitées un cadre technique du service local est supervise, en tant que Point focal les activités AEPHA.

6.2.2.2. Exploitation et entretien

Dans tous les cas l'exploitation et entretien sont délégués à des associations à travers des Comités de Gestion. Cependant dans aucune commune il n'a été constaté la présence d'un document contractuel entre les dites Associations et les autorités locales

6.2.2.3. Ressources humaines des collectivités affectées à l'AEPHA

Tableau 7 : Situation des Ressources humaines AEPHA des services techniques des communes

Nom de la Commune	Ressources humaines WASH	niveau d'instruction/spécialité
Tienfala	1 Agent	CEP
Yélékebougou	4 Agents	Néant
Koporona	1 Agent	Néant
Tona	1 Agent	Néant
Kemeni	1 Agent	
commune I	1 Agent	Ingénieur Agronome
commune V	9 Agents	1 Prof E. Second. Biologiste 1 Technicienne d'agriculture 1 Assistante d'administration 1 Economiste 3 Archiviste 1 Comptable 1 Agent technique d'élevage
Kati	3 Agents	1 Ingénieur génie civil 1 BT dessin bâtiment 1 Niveau secondaire
Sébougou	ND	ND

Sur les 9 neuf communes visitées, une seule dispose dans son équipe d'un Ingénieur du Génie Civil, cadre le mieux indiqué pour le domaine AEPHA. Cette dernière a aussi un Technicien en dessin de bâtiment. Une autre commune dispose d'un Ingénieur Agronome, cadre qui peut aussi facilement être recyclé dans ce domaine. Certaines ont mis à la disposition du service AEPHA un nombre important d'agents dont la qualification n'est pas compatible avec les activités AEPHA. Dans 4 communes les agents affectés au secteur AEPHA n'ont aucune qualification.

6.2.3. ONGI du GP/EHA

6.2.3.1. WAM

WAM est une organisation internationale non gouvernementale qui œuvre pour les communautés les plus pauvres. Elle évolue dans 26 pays en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe.

- **Mission**

Elle a pour mission de soulager des vies humaines en améliorant l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les communautés les plus pauvres du monde.

- **Vision**

Un monde où l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement sont partout et pour tous.

- **Valeurs**

- **Respect** ; Nous traitons tout le monde avec dignité et respect et nous défendons les droits et la contribution de tous pour atteindre un monde plus juste.
- **Redevabilité** : Nous sommes responsables envers ceux dont nous espérons pouvoir changer la vie, ceux avec qui nous travaillons et ceux qui nous aident.
- **Courage** : Nous sommes ambitieux et source d'inspiration par nos actions et nos paroles, indéfectibles dans notre détermination à poursuivre notre mission.
- **Collaboration** : Nous travaillons avec des tiers pour maximiser notre impact, en respectant la diversité et la différence dans la poursuite d'objectifs communs.
- **Innovation** : Nous sommes créatifs et agiles, nous ne cessons d'apprendre nous sommes prêts à prendre des risques pour accélérer le changement.
- **L'Intégrité** : Nous agissons avec honnêteté et conviction et nos actions sont compatibles avec les principes de transparences, d'égalité et les droits de l'homme.

- **Partenaires locaux et domaines d'intervention**

WAM appui techniquement et financièrement, sept ONG locales membres fondatrices du GP/EHA, trois coalitions (Alphalog, SBIF, AMPDR, ADDA, AMEEPE, ARAFD et JIGI), quatre Coalitions de la Société Civile (CN- CIEPA, CAEPHA, Réseau des journalistes AEPHA : RJEPHA et le Réseau des parlementaires AEPHA) et deux Communes (Communes 1 et 2 du District de Bamako).

WAM finance la réalisation d'infrastructures d'AEPHA en s'appuyant sur les ONG et les services techniques des communes, et des action de plaidoyer pour le positionnement du secteur parmi les priorités nationales en s'appuyant sur les différentes coalitions.

6.2.4. Alliance WASH MALI

- **Vision**

Sa vision est que toutes les populations bénéficiaires soient capables de faire valoir et réaliser leur droit à un accès durable à l'eau potable en quantité et qualité suffisante, des installations sanitaires adéquates et de conditions de vie hygiéniques afin d'améliorer leur santé, leur état nutritionnel et le niveau de vie économique et social.

- **Valeurs**

Responsabiliser les populations en place et le renforcement d'un environnement favorable pour les solutions durables pour les personnes marginalisées dans les zones d'intervention du Programme WASH MALI.

- **Partenaires locaux et domaines d'intervention**

AWM appui techniquement et financièrement, 8 partenaires d'exécution (ALPHALOG, AED, GRAT, GP/EHA, NEF, CAEB, HELVETAS/CECEP et ARAFD). Elle finance la réalisation d'infrastructures d'AEPHA.

6.3. Critères d'appréciations des techniques, technologies et approches/approches de mise à l'échelle ou de promotion

Tableau 8: Critères d'évaluation des techniques, technologies réalisées et leur stratégie/approche de mise à l'échelle

CRITERES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION/REFERENCE
Norme/spécification technique	<ul style="list-style-type: none"> - % latrines améliorées - % Points d'eau moderne 	Politiques et Stratégies AEPHA (DNH, DNACPN)
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Financière (coût en CFA) - Géographique (distance en mètre) - Technologique (Présence artisans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques et Stratégies AEPHA (DNH, DNACPN) - Observations/déclarations
Appropriation	<ul style="list-style-type: none"> - Choix personnel - Proposition 	Déclarations des bénéficiaires
Equité	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement spécifique - Egalité des sexes - Dispositif de sécurité des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Observations - Déclarations bénéficiaires
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Lavoir/abreuvoir - Puisard - Distance d'un milieu exposé 	Observations
Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Souillure - Vecteurs - Kit lavage des mains (%) - Clôture - Eaux usées 	Observations
Fonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages non utilisés - Durée de non utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Observations - Déclarations bénéficiaires
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de gestion(%) - Femmes dans l'organe de gestion(%) - Position des femmes dans l'organe de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats - PV de réunion - Autres documents
Approche/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - ATPC - Autre homologuée par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> -Copies document (ONGL) -Déclarations superviseurs/animateurs

6.3.1. Profil des ONGL membres du GP/EHA

6.3.1.1. ADDA

- **Vision**

ADDA envisage, dans ses zones d'intervention, de contribuer à l'atteinte du niveau de santé et de bien être le plus élevé possible des communautés, plus spécifiquement les couches les plus vulnérables, à savoir les pauvres et les handicapés, par une offre de services de base, notamment en matière approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base.

- **Mission**

ADDA a pour but de participer au développement économique, social et cultures à la base en Afrique en général et au Mali en particulier, par une offre de services de base, notamment en matière approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

- **Documents de Référence :**

- Plan stratégique,
- Manuel de procédure administrative, financière et comptable

- **Ressources humaines WASH :** Président (Ingénieur Sanitaire, PhD en Santé Environnement, un Coordinateur et 35 Conseillers Wash dont 2 Techniciens d'Hygiène et 3 Techniciens de Santé.

- **Zone d'intervention WAM :** Gao (Gao et Ansongo), Tombouctou (Gossi et Bambara Maoudé) et Mopti (Mondoro)

- **Infrastructures AEPHA :** latines publiques, latrines familiales, PM, PMH, bornes fontaines, Impluviums, SHVA, AES.

- **Partenaires:** DNH, DNACPN, WAM, USAID/WAWI, UNICEF, BAD, IRC, OXFAM, ACF, CARE.

- **Approche/Stratégie d'intervention :** ATPC, SARAR, Approche village

6.3.1.2. ALPHALOG

- **Vision**

La mission de ALPHALOG a également été reconsidérée eu égard à la formulation précédente qui se focalisait surtout sur les rôles de l'ONG. De ses rôles de facilitateur, d'intermédiaire, d'animateur, de formateur, de conseiller, de superviseur dans la mise en œuvre des actions avec les partenaires. ALPHALOG défendra dorénavant une mission en faveur de l'amélioration de la qualité et des conditions de

vie des groupes défavorisés tout en impliquant ceux-ci dans les différentes phases de transfert de compétence.

- **Mission**

La mission de l'ONG sera « d'améliorer la qualité de vie des populations notamment les couches les plus défavorisées en privilégiant l'appropriation des actions par les bénéficiaires et la mobilisation des ressources locales dans un cadre de partenariat dynamique.

- **Documents de Référence :**
- **Ressources humaines WASH :** 15 Ingénieurs membres de l'Association, 36 personnels cadres supérieurs dont 7 Ingénieurs.
- **Zones d'intervention :** Bamako (Commune IV), Ségou (Niono, Macina, Bla)

Kita.

- **Infrastructures AEPHA :** latines publiques, latrines familiale, PMH, PM. Impluvium
- **Partenaires :**
- **Approche/Stratégie d'intervention :** ATPC, SARAR, Approche village

6.3.1.3. AMASBIF

- **VISION**

AMASBIF a pour vision une société plus égalitaire et équitable favorisant le droit des femmes et de l'enfant dans un environnement sain.

- **MISSION :**

AMASBIF s'est donnée comme mission de contribuer à la réalisation d'un meilleur cadre de vie de la famille malienne.

- **Documents de Référence :**
- **Zone d'intervention WAM/AWM :** District de Bamako, commune V
- **Infrastructures AEPHA :** latines publiques, bornes fontaines et lave mains fixes et mobiles
- **Partenaires :** WATER AID, CHRISTIAN AID,, PROTOS – BELGIQUE, ASSOCIATION S.O.W. France, ASSOCIATION BAMS'CO – France, MEDECICE AIDE ET PRESEN France, AVENIR D'ENFANTS/DESTIN DE FEMMES, TANIMA 2000, COURANT DE FEMMES, MALI GRAIN D'ESPOIR, ECOLO- Berckem – Bruxelles, MALIBERTE – France.

6.3.1.4. AMEPPE

- **Vision** : L'homme pour la satisfaction de ses besoins fondamentaux (alimentation saine et équilibrée, une meilleure santé, une éducation de masse et de qualité, un logement et un environnement viable, le libre choix politique, culturel et religieux)
- **Documents de Référence** :
 - Plan stratégique,
 - Manuel de procédure administrative, financière et comptable
- **Ressources humaines WASH** : Un Coordinateur et 5 Conseillers Wash
- **Zone d'Intervention** : Koulikoro (Kati), Ségou, Sikasso(Bougouni)
- **Infrastructures AEPHA** : PMH latrines scolaires et familiale
- **Partenaires** : WAM, ALLIANCE WASH, SOLIDAGRO, UNICEF
- **Approche/Stratégie d'intervention** : ATPC

6.3.1.5. AMPDR

- **Vision** : une société juste et responsable vivant dans une dynamique de développement durable.
- **Document de référence** :
 - Manuel de Procédure et de Gestion financière,
 - Plan Stratégique,
 - Organigramme,
 - Note de présentation de l'ONG
- **Ressource Humaine WASH** : un coordinateur (ingénieur agronome), 2 conseillers
- **Zone d'intervention** : Koulikoro (Kati)
- **Partenaires et Valeurs** : WAM, UNICEF
- **Approche/Stratégie d'intervention** : ATPC+E (Hygiène en milieu scolaire et communautaire).

6.3.1.6. ARAFD

- **Vision.**

S'appuyer sur partenariat élargi à tous les niveaux en appliquant les principes de bonne gouvernance dans un environnement sociaux politique favorable au développement des ressources humaines et financières.

- **Documents de référence**
 - Le plan stratégique 2011 2015 ;
 - Le manuel des procédures administratives et financières ;
 - Les statuts et règlement intérieur ;
 - Les plans d'action annuels.
- **Ressources humaines WASH** : 01 coordinateur AEPHA (ingénieur agronome), 8 animateurs/ conseillers WASH dont Technicien supérieur de santé)

- **Partenaires** : Wateraid Mali, Alliance WASH, Wetland International
- **Zone d'intervention** : Mopti (Koro)
- **Infrastructures AEPHA** : PM, PMH, Impluvium, latrines publique, latrine familiale, lave mains
- **Approche/Stratégie d'intervention** : ATPC

6.3.1.7. JIGI

- **Vision**

Référence au Mali en matière de Santé, Eau et Environnement contribue efficacement à l'émergence de communautés maliennes capables de s'organiser pour la prise en charge de leur développement.

- **Documents de référence**
 - Plan stratégique
 - Manuel des procédures
- **Ressource humaine Wash** : Au nombre de 2
- **Partenaires** : WaterAid, UNICEF, Solidarités Internationale, UNICEF
- **Zone d'intervention** : Bamako (Commune I), **Koulikoro** (Kolokani et Banamba)
- **Approche/Stratégie d'intervention** : ATPC

Tableau 9 : Effectif et qualité des ressources humaines AEPHA des ONGL

ONGL	RESSOURCES HUMAINES		
	Effectifs	Spécialistes AEPHA	Personnes ressources ¹
ADDA	33	5	1
ALPHALOG	36	7	15
AMASBIF	-	-	-
AMPDR	3	1	
AMEPPE	6		
ARAFD	9	2	
JIGI	2	2	

¹ Membres non-salariés spécialistes AEPHA

La quasi-totalité des ONGL dispose de personnel dédié uniquement à l'AEPHA, mais peu sont des spécialistes (Techniciens et Ingénieurs civil ou sanitaire) du secteur. Certains cadres non spécialistes peuvent cependant facilement être reconvertis.

6.3.2. Sélection de sites par zone d'intervention des ONG

Tableau 10: répartition de sites sélectionnés par zone d'intervention de chaque ONG locale

ONG	Région	Cercle	Commune	Localité
ADDA¹	Mopti	Douentza	Mondoro	Douna
ALPHALPG	Ségou	Ségou	Sébougou	Sébougou
		Bla	Kemeni,	Kéméni
			Tona	Kanouala
				Sangoué
AMASBIF	Bamako	Commune V	Commune V	sabalibougou
				Q Mali
				Daoudabougou
AMEPPE	Koulikoro	Kati	Yélékébougou	Mbambala
				Yélékébougou
				Guily
AMPDR	Koulikoro	Koulikoro	Tienfala	Tienfala village
ARAFD	Mopti	Koro	Koro	Nema
			Koporona	Kountogoro
				Bama
				Koporona
JIGI	Bamako	Commune I	Commune I	Sotuba
				Bankoni
				Nafadji

¹ Pour des raisons de sécurité les zones couvertes par cette ONG n'ont pas été visitée

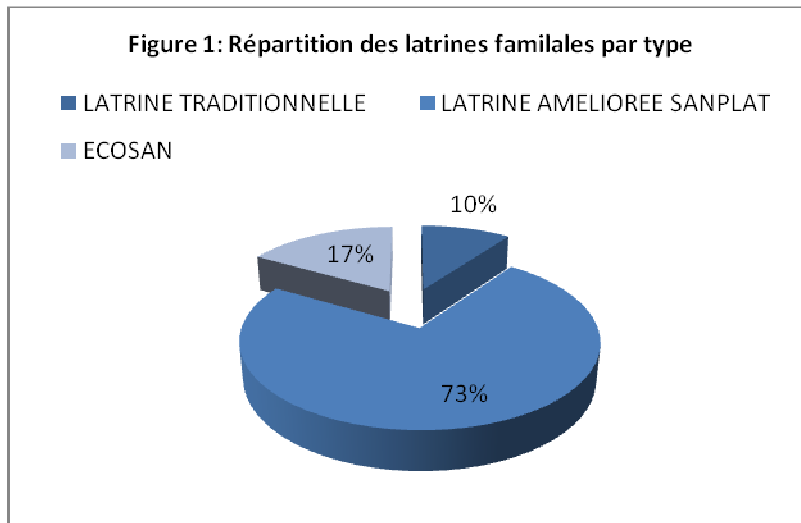
Tableau 11: Répartition de l'échantillon d'ouvrages visités par site

Site	Nombre d'ouvrages			
	Points d'eau	Latrines Publiques		Latrines familiales
		Scolaires	Autres	
Sébougou	2	0	0	5
Kéméni	2	2	0	5
Kanouala	1	0	0	0
Sangoué	3	0	0	0
Sotuba	0	0	0	5
Nafadji	1	0	0	0
Bankoni	1	0	0	0
Boumanzana	0	4	0	0
Sabalibougou	5	2	0	0
Quartier Mali	0	1	0	0
Daoudabougou	0	1	0	0
Mbambala	1	1	0	0
Yélékébougou		0	1	0
Guily	3	0	0	5
Tienfala village	3	4	0	5
Nema	2	0	0	0
Kountogoro	1	1	0	0
Bama	1	0	1	5
Koporona	1	0	0	0
Tawnogou	1	0	0	0
Total	28	16	2	30
			18	

6.3.3. Caractérisation des infrastructures

6.3.3.1. Spécifications techniques/Normes

- Latrines familiales



Trois types de latrines sont construites (Figures 1), réparties en Sanplat (73%, Figure 2), Ecosan (17%, Figure 1) et Traditionnelle (10 %, Figure 1).



Image 1: vue de face et de l'intérieure et de l'arrière d'une latrines Ecosan

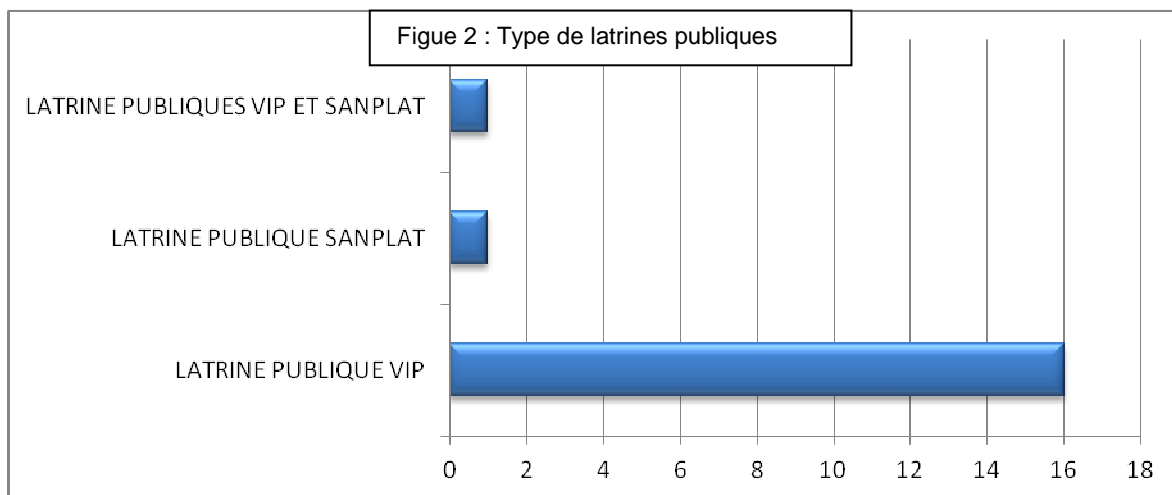


Image 2 : Vue intérieure d'une latrine Sanplat



Image 3 : Vue intérieure d'une latrine traditionnelle

- **Latrines publiques**

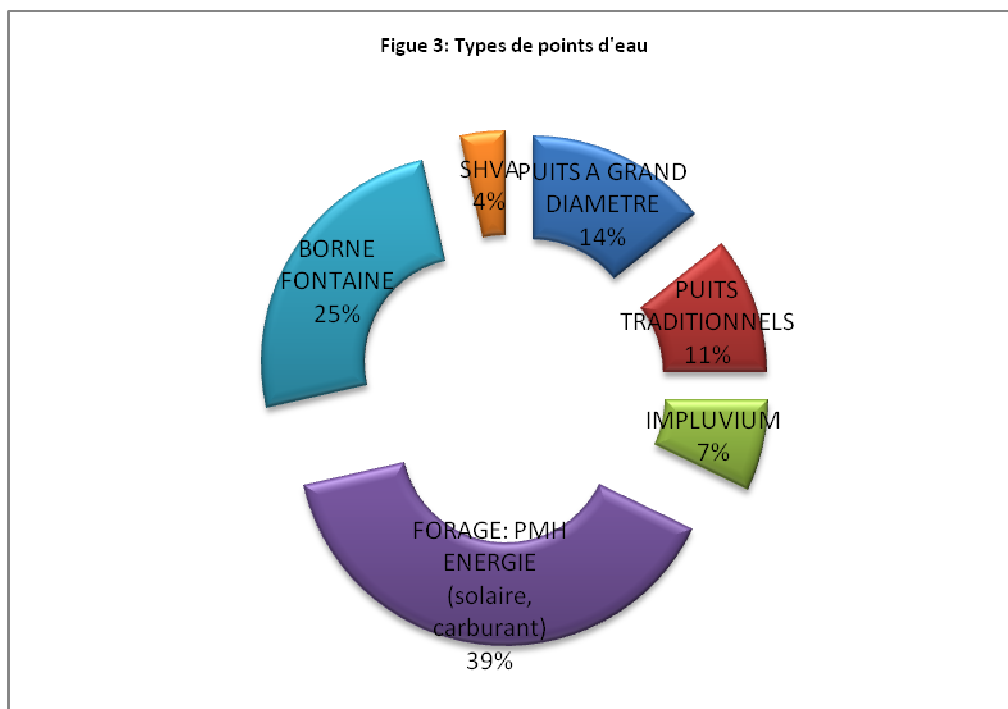


Les latrines publiques sont généralement de type VIP; on rencontre rarement les types Sanplat ou une combinaison des deux types (Figure 2).



Image 4: Latrines publique type Sanplat

- **Points d'eau**



Les points d'eau réalisés (Figure 3) sont suivant l'ordre d'importance des forages équipés de plaques solaires, de groupe électrogène ou PMH (39%, Image 5), des BF (25%, Image 7) en milieu urbain, des PM (14%, Image 9), des puits traditionnels (11%, Image 8), des impluviums (7%, Image 10) et des SHVA (4%, Image 6).



Image 5 : Vue d'une PMH



Image 6 : Vue générale d'un SHVA



Image 7 : Vue d'une BF



Image 8 : Vue générale d'un puits traditionnel



Image 9 : Vue extérieure d'un puits traditionnel amélioré



Image 10 : Vue général d'une Impluvium privé

6.3.3.2. Accessibilité

Ce critère a été apprécié par trois indicateurs : financière, technologique (expertise locale) et géographique.

6.3.3.2.1. Accessibilité financière

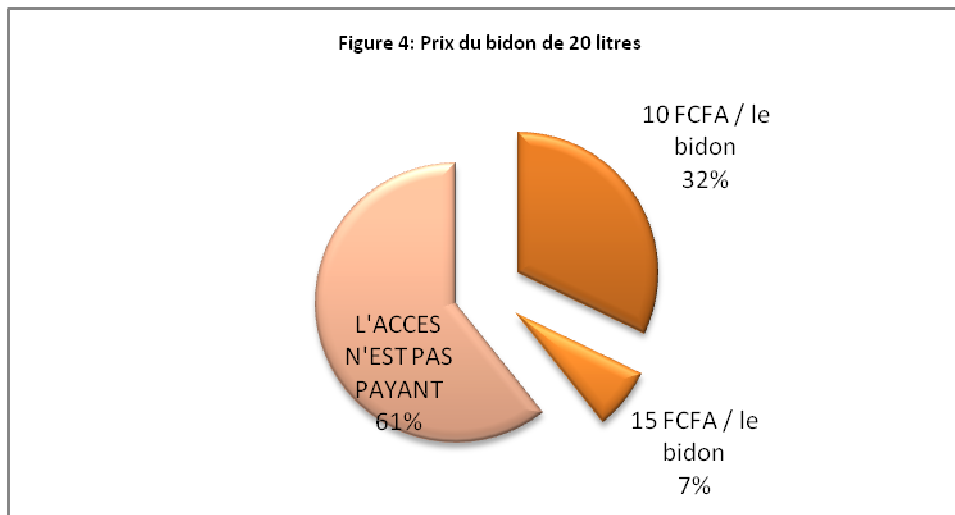
- **Latrines familiales**

Les latrines Sanplat coûtent environ 6000 CFA, représentant le coût de la dalle ; les latrines traditionnelles sont entièrement à la charge du bénéficiaire, tandis que les latrines Ecosan sont réalisées par les partenaires, la contribution du bénéficiaire se limitant à un apport de matériau locaux (sable) ; ce qui est insignifiant rapport au coût de l'ouvrage.

- **Latrines publiques**

Parmi les latrines publiques visitées, aucune d'entre elles n'est payante pour les usagers car il s'agit majoritairement de latrines scolaires, de latrines de mosquées et de latrines de centres de santé.

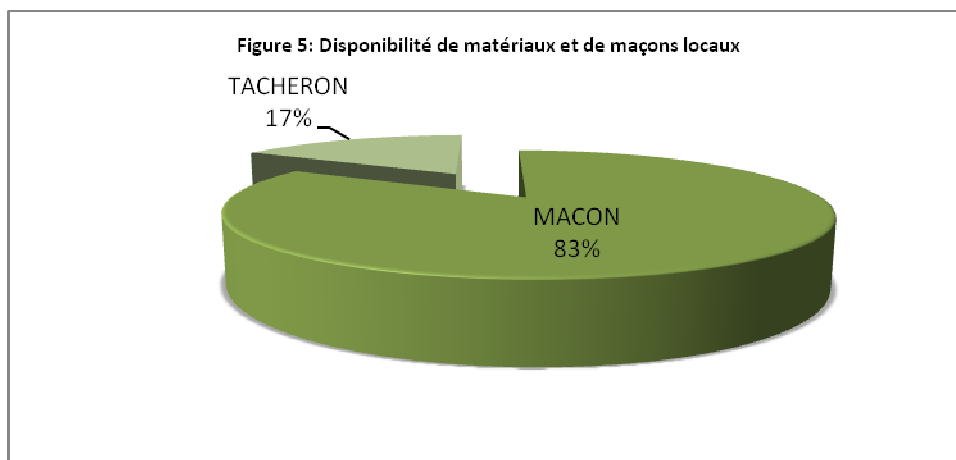
- **Points d'eau**



La Figure 4 indique que pour plus la moitié des bénéficiaires (61%), l'eau n'est pas payante ; Pour ceux qui achètent l'eau le prix de 20 litres varie entre 10 FCFA (32%) et 15 FCFA (7%) ; cette vente a lieu généralement dans les centres urbains.

6.3.3.2.2. Technologie (expertise locale)

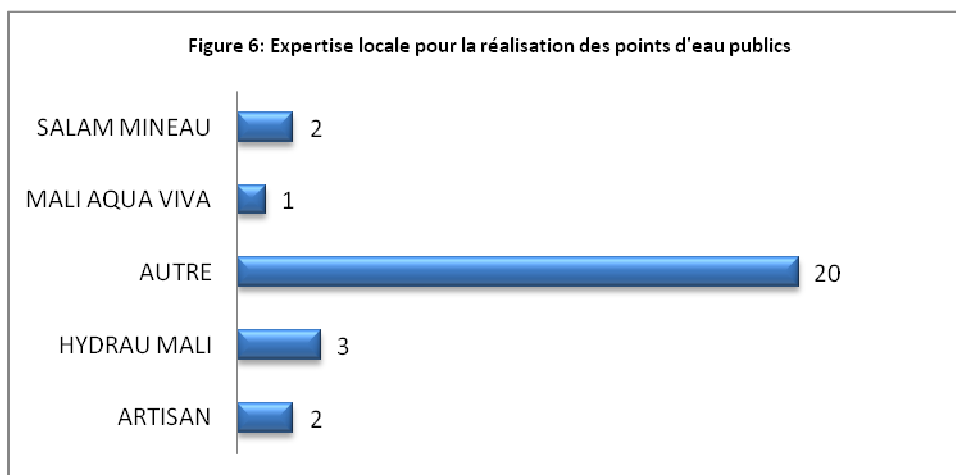
- **Latrines familiales**



La figure 4 montre que 83 % des latrines sont réalisées avec des matériaux locaux par des maçons locaux ; les 17% construites par des tacherons sont des latrines Ecosan, dont la réalisation est entièrement prise en charge par l'ONG promotrice.

Un centre de production de dalles sanplat a été créé dans chaque village ATPC et les maçons locaux ont été formés en technique de fabrication de dalle, et équipés de la technologie nécessaire pour la production.

- **Points d'eau**

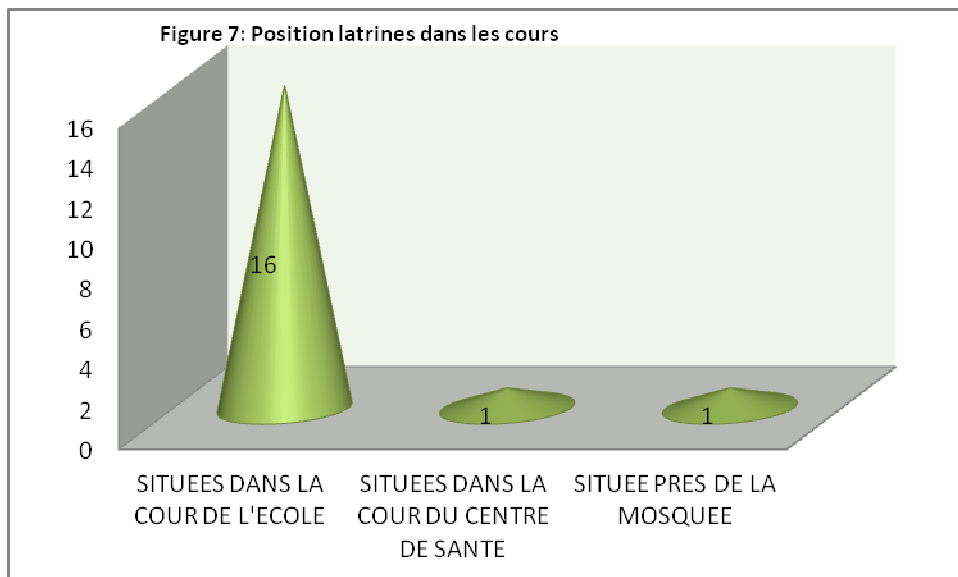


La figure 6 indique que l'expertise locale (artisan) représente seulement 2 points d'eau sur les 28 vus, soit environ 7% ; ils ont réalisé exclusivement les puits traditionnels. Tous les autres types de points d'eau ont été réalisés par des entreprises bien connues ou non.

6.3.3.2.3. Géographique

Cet indicateur concerne uniquement les ouvrages collectifs situés hors des habitations des usagers.

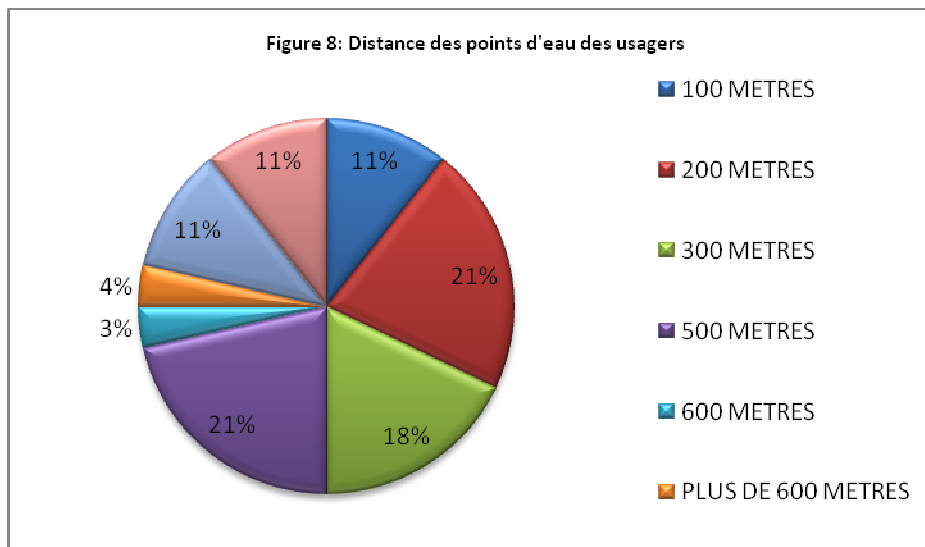
- **Latrines Publiques**



Les latrines scolaires constituent la majeure partie des latrines publiques visitées, soit 16 latrines sur 18 (Figure 7). Elles sont toutes situées à l'intérieur des cours des écoles concernées. La distance qui sépare les salles de classe et les latrines varie entre 40 et 50 mètres.

Parmi les latrines publiques visitées, une est située dans un centre de santé. Cette dernière est aussi située dans la cour dudit centre à moins de 40 mètres de chaque bloc. La latrine située dans une mosquée est aussi à moins de 30 mètres de la maison de culte.

- **Points d'eau**



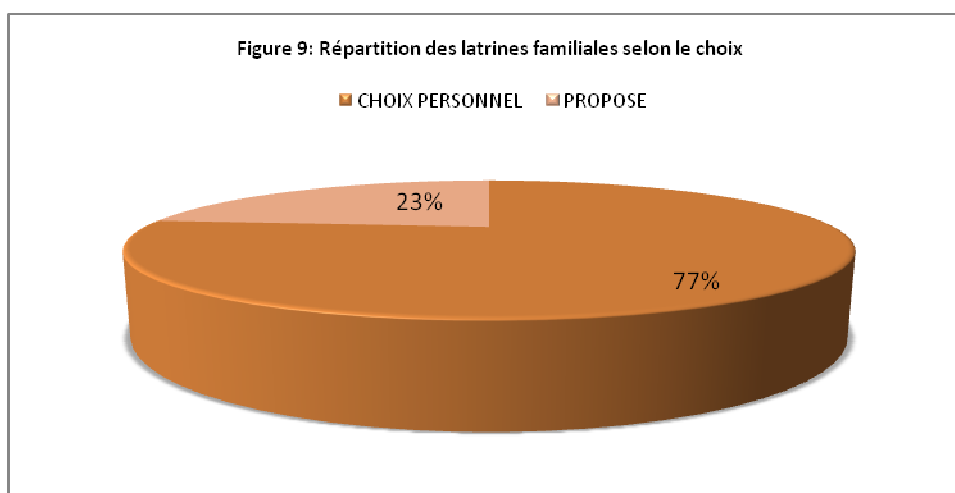
93% des points d'eau publics se situent à moins de 500 mètres des usagers les plus éloignés. Sur l'ensemble des points d'eau visités, seuls 7% sont situés à plus de 600 mètres des usagers les plus lointains (Figure 8).

6.3.3.3. Appropriation

Ce critère concerne essentiellement les latrines familiales et les points d'eau publics. Il mesure le niveau d'implication du bénéficiaire dans l'acquisition de l'ouvrage. Les indicateurs sont le choix personnel et l'acquisition sur proposition d'un partenaire.

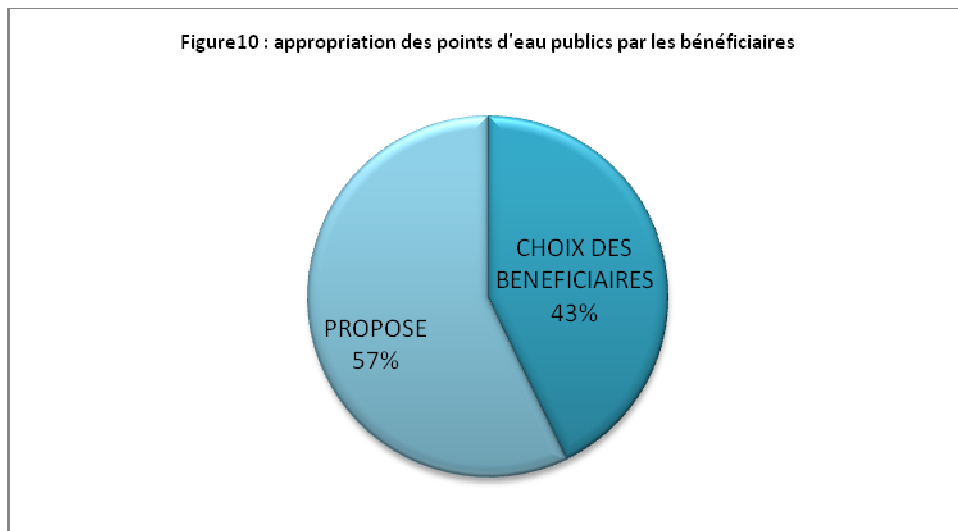
6.3.3.3.1. Choix personnel

- **Latrines familiales**



77% des latrines étaient le choix personnel du bénéficiaire. Les latrines proposées sont au nombre de sept (7), soit 23% ; il s'agit de cinq (5) latrines Ecosan et deux (2) latrines réalisées gratuitement pour des personnes handicapées (Figure 9).

- **Points d'eau**



Moins d'un (1) point d'eau sur deux (2) a été le choix des bénéficiaires, soit 43% des points d'eau visités. Autrement dit plus d'un point d'eau sur 2 (57%), ont été proposés par les ONG (Figure 10).

6.3.3.3.2. Proposition

- **Points d'eau**

Tableau 12: Répartition des points d'eau selon le mode d'acquisition

Mode d'acquisition des ouvrages	Effectifs	Pourcentage
AUTOFINANCEMENT	3	10,7
DON	25	89,3
Total	28	100,0

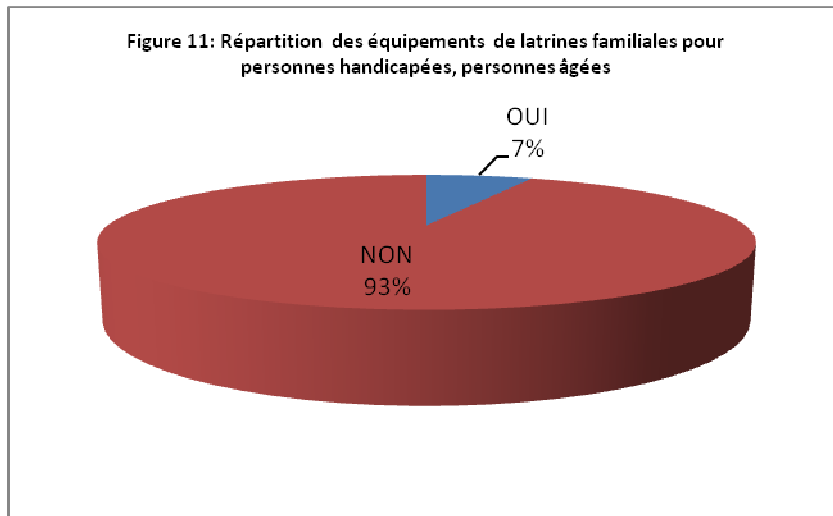
Sur l'ensemble des points d'eau publics, 89,3% des ouvrages sont des dons aux bénéficiaires. Seuls 10,7% ont été réalisés sur financement propre des populations. Il s'agit essentiellement de puits traditionnels.

6.3.3.4. Equité/inclusion

Ce critère a été apprécié par plusieurs indicateurs non exhaustifs.

6.3.3.4.1. Equipement spécifique

- Latrines Familiales

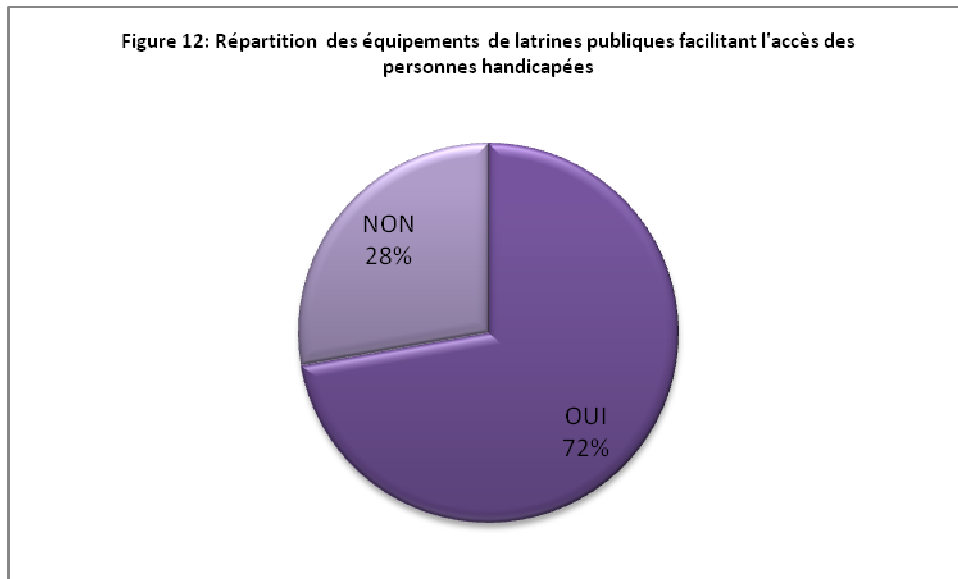


Sur l'ensemble des latrines familiales visitées, seules 7% sont équipées de dispositif pour personnes handicapées et personnes âgées. Il s'agit des latrines réalisées gratuitement pour deux (2) vieilles personnes (figure 11). L'image 11 ci-dessous présente le type d'équipement pour latrine familiale adapté aux besoins de personnes âgées.



Image 11 : Latrine trou de défécation surélevé pour faciliter l'usage de personnes âgées

- **Latrines publiques**



La majorité des latrines publiques (72%) est équipée d'installation facilitant l'accès des personnes handicapées et personnes âgées, (Figure 12). 28% des latrines publiques n'en sont pas équipées ; Il s'agit essentiellement de quatre (4) latrines scolaires réhabilitées et de la latrine d'une mosquée. L'image 12 ci-dessous montre une latrine publique équipée de rampe d'accès.



Image 12 : Latrine scolaire type VIP équipée d'une rampe d'accès pour handicapés

- **Points d'eau**

Tableau 13: Disponibilité d'équipements spécifiques sur les points d'eau

Présence d'équipement pour personnes handicapées sur les ouvrages hydrauliques	Effectifs	Pourcentage
OUI	15	53,6
NON	13	46,4
Total	28	100,0

Un peu plus de la moitié des points d'eau publics (53,6%) est équipée d'installation facilitant l'accès des personnes handicapées (Tableau 11). La nature de l'équipement varie suivant le type d'ouvrage. L'image 13 montre une équipement pour un PM et l'Image 14 met en exergue une PMH équipée de rampe d'accès.



Image13 : PGD équipé d'un système d'accès pour handicapés Image14 : PMH équipée de rampe d'accès

6.3.3.4.2. Egalité de sexe

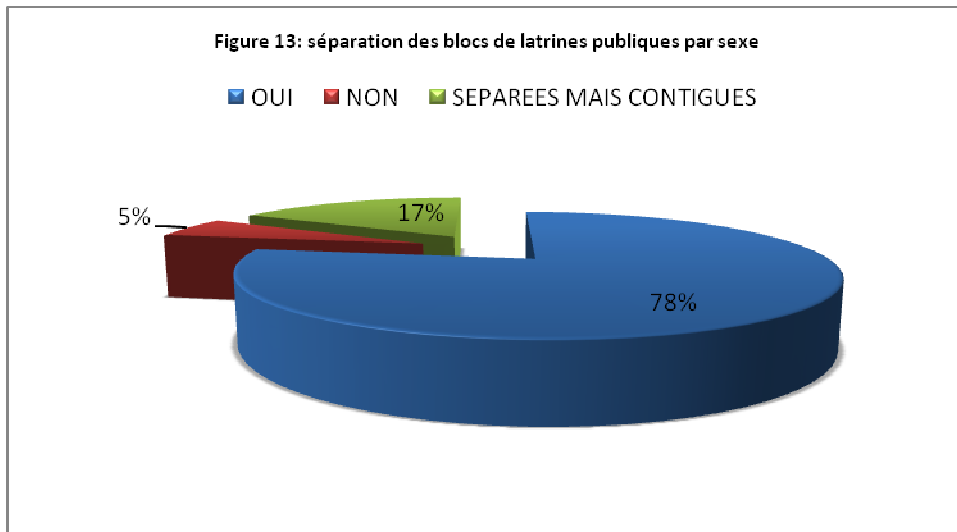
Ce sous critère a été apprécié par des indicateurs correspondant au mode d'usage de chaque type d'ouvrage.

- **Latrines familiales**

Pour ce type d'ouvrage l'appréciation porte sur l'accès de tous. Dans 100% des ménages visités, les latrines familiales sont fréquentées par tous (hommes, femmes, enfants, malades, personnes âgées), sans aucune forme de discrimination liée au sexe, à l'âge et au rang social.

- **Latrines publiques**

Pour ce type d'ouvrage l'appréciation porte sur les besoins d'intimité et de sécurité pour le sexe féminin.



78% les latrines publiques sont constituées de blocs par sexe séparés. 17% de ces ouvrages en milieu scolaire sont contigus ; et dans 5 % des cas aucune séparation n'est prévue (Figure 13). Les images ci-dessous, montrent les différents types de positions des blocs ; des écritures ou des dessins indiquent l'affectation des blocs (Image 15).



Image15 : Bloc de latrine séparés par sexe



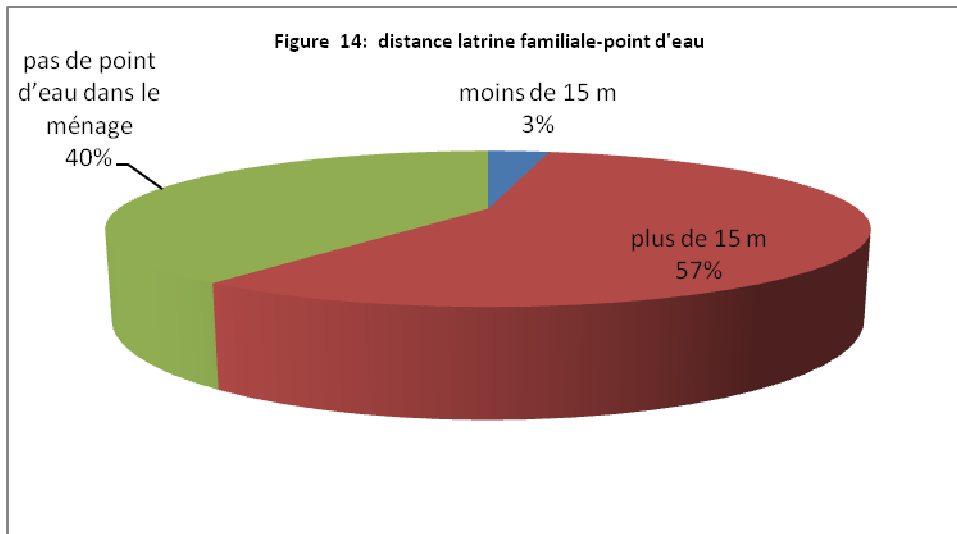
Image16 : Bloc de latrine contigu pour les deux sexes

6.3.3.5. Protection de l'environnement

Il s'agit de mesures prises pour éviter la contamination de l'environnement par une pollution provoquée par l'exploitation des ouvrages.

- **Latrines familiales**

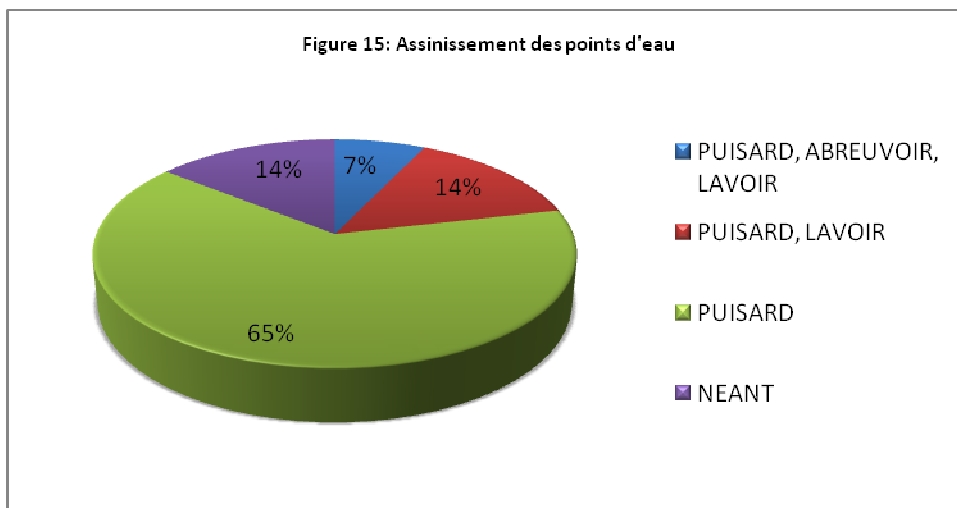
Pour ce type d'ouvrage l'aspect le plus important, c'est la distance entre la latrine et un point d'eau situé dans les environs.



Dans 57% des ménages enquêtés les latrines sont situées à plus de 15 mètres du point d'eau familial. Dans 40% des ménages enquêtés, il n'y a pas de point d'eau à l'intérieur de la cour ; donc il n'y a aucun risque potentiel. Seuls 3% des latrines familiales sont situées à moins de 15 m d'une source d'eau (Figure 14).

- **Points d'eau publics**

Dans ce cas, suivant le type d'ouvrage ou de son usage, plusieurs équipements concourent à l'assainissement de l'environnement. Ainsi, les points d'eau, selon leurs usages ont été équipés d'infrastructures d'assainissement adaptées.



Environ 65 % des points d'eau visités sont complétés par des infrastructures secondaires adaptés aux besoins d'usage et d'assainissement : abreuvoirs, puisards, lavoirs. Ces équipements se rencontrent surtout près des PM. Seulement 17 % en sont dépourvus.

6.3.3.6. Hygiène

Pour ce critère, les indicateurs varient selon le type d'infrastructures.

6.3.3.6.1. Lavage des mains à la sortie de latrines

- **Latrines familiales**

Dans ce cas l'appréciation porte sur les dispositions relatives à l'hygiène individuelle et la propreté de l'environnement.

Un récipient contenant de l'eau pouvant servir au lavage des mains à la sortie des latrines était absent dans les ménages visités. Cependant des morceaux de savons (10%) ou de récipient contenant de la cendre ont été retrouvés à l'intérieur des respectivement dans (10%) et (13,3%) des enceintes des latrines.

Tableau 14 : Disponibilité de savon/désinfectant dans les latrines familiales

Répartition des ménages suivant la disponibilité de savon ou autre matériau utilisé comme désinfectant	Effectifs	Pourcentage
SAVON	3	10,0
CENDRE	4	13,3
AUCUN	23	76,7
Total	30	100,0

Source : enquête de terrain, étude techniques, technologies et stratégies WASH

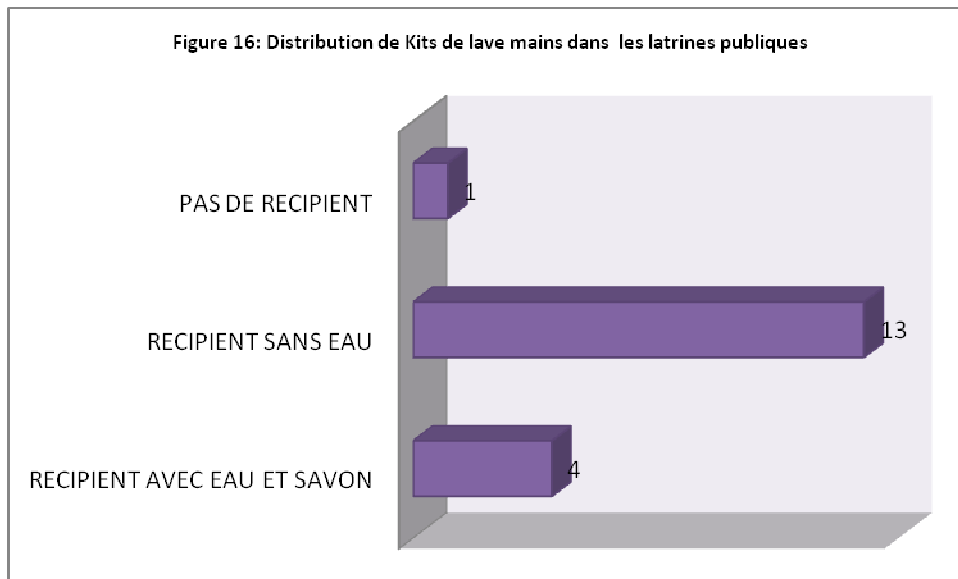


Image 17: intérieur d'une latrine avec du savon



Image18 : intérieur d'une latrine avec de la cendre

- **Latrines publiques**



La figure 16 indique que la plus part des latrines publiques, scolaires sont équipées de kits de lave mains (17/18 soit 94%), mais peu de réservoirs contenaient de l'eau indispensable à la pratique du lavage des mains (Image 19) ; l'eau est disponible dans seulement 4 réservoirs sur 17 observés (23,5%), (Image 20).



Image 19: Réservoir sans eau devant des latrines scolaires

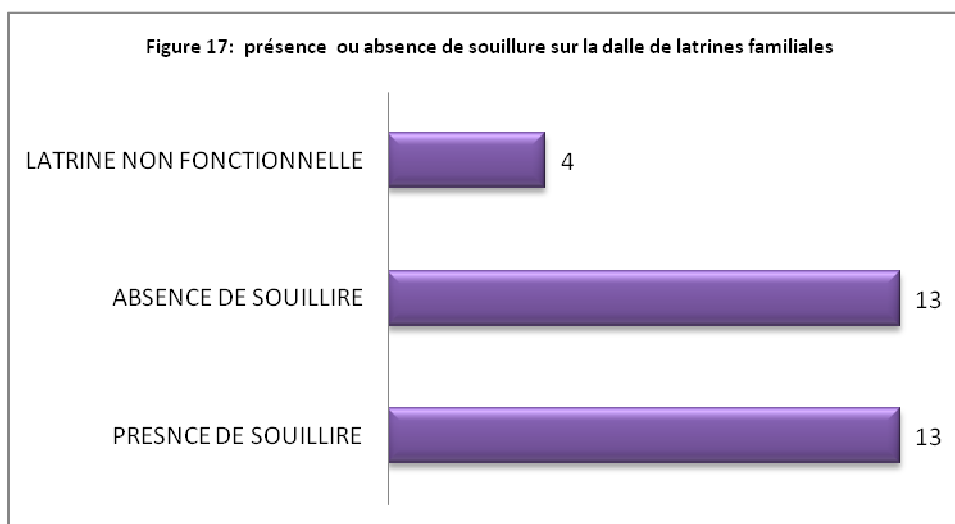


Image20 : Dispositif de lavage de main complet en usage

6.3.3.6.2. Propreté

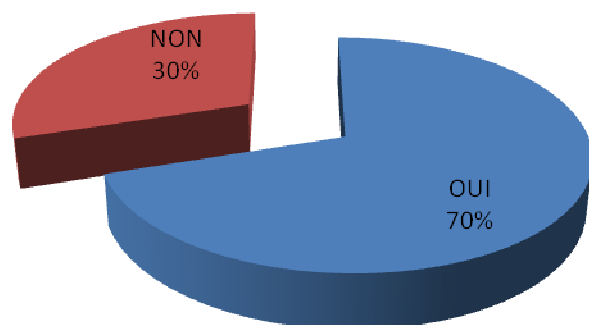
Ce critère a été évalué par la présence de saleté, de mouches et d'odeurs sur la dalle de la latrine. Le devenir des eaux usées (en général eau de bain et urine) est aussi un aspect important.

- **Latrines familiale**



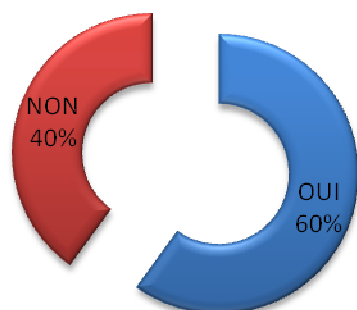
Sur 30 ménages enquêtés, seules 4 latrines familiales (13,3) ne sont pas fonctionnelles. Il s'agit soit de latrines totalement remplies, donc abandonnées, soit de latrines effondrées, donc inutilisables. Des saletés sont visibles sur les dalles de 13 latrines fonctionnelles, soit 50%, et aucune saleté n'est observée dans 13 autres (50%) (Figure 17).

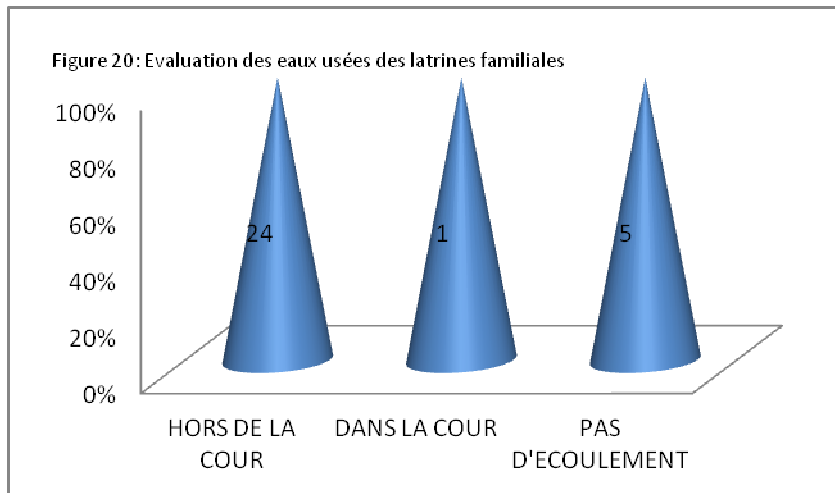
Figure 18: présence ou absence de mouches et odeurs



70% des latrines observées dégageaient de mauvaises odeurs avec une présence de mouches (figure 18). Par ailleurs les trous de défécation de 60% ne disposent pas de couvercle ; ce qui facilite l'accès des mouches et autres vecteurs aux excréta (Figure 19).

Figure 19: Présence de couvercle sur le trou de défécation





Dans la majorité des cas (24 sur 30, soit 80 %), les eaux usées sont drainées vers des puisards, mais hors de la cour ; une seule latrine est raccordée à un puisard à l'intérieur de la cour (Figure 20).

- **Points d'eau**



Image 21 : Clôture de PHM avec rampe d'accès pour handicapés

Tableau 15: Présence de clôture

Présence de clôture	Effectifs	Pourcentage
OUI	19	67,9
NON	9	32,1
Total	28	100,0

Source : enquête de terrain, étude techniques, technologies et stratégies WASH

67,9% des points d'eau enquêtés sont clôturés, notamment les PMH et les PM. 32,1% des points d'eau ne comportent pas de clôture ; ces derniers sont constitués généralement de bornes fontaines et de certains puits traditionnels.

6.3.3.7. Fonctionnalité

- **Latrines familiales**

13,3 % des latrines vues n'étaient pas fonctionnelles. Les causes d'abandon sont l'effondrement, le remplissage ou l'affectation de l'enceinte pour d'autres besoins (cas de latrine Ecosan).

- **Latrines publiques**

Toutes les latrines publiques visitées sont utilisables à tout moment.

- **Points d'eau**

Tableau 16: Etat de fonctionnement des points d'eau

Répartition des points suivant leur état de fonctionnement	Effectifs	Pourcentage
OUI	26	92,9
NON	2	7,1
Total	28	100,0

Source : enquête de terrain, étude techniques, technologies et stratégies WASH

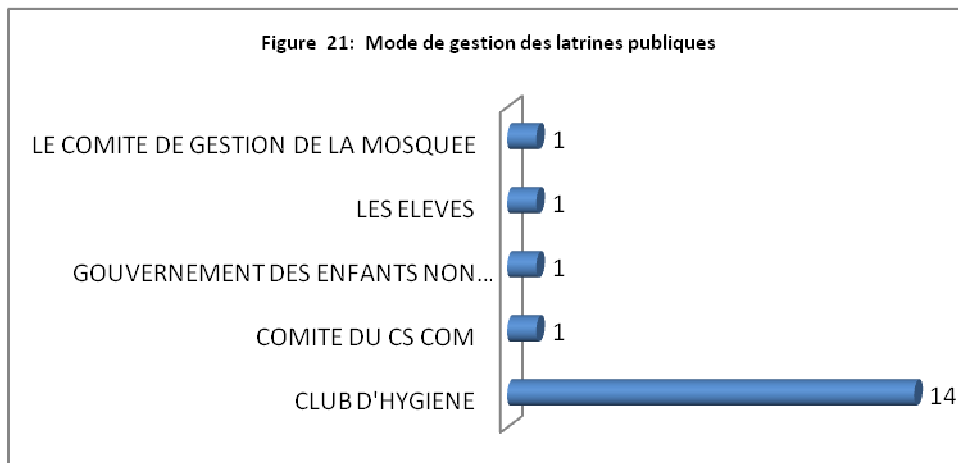
Il ressort du Tableau 14 ci-dessus que 92% des points d'eau visités étaient fonctionnels. Seuls 7,1% étaient non exploités. Les causes de l'arrêt sont généralement d'ordre technique, notamment la défaillance de pièces courantes ; mais la durée de la panne est liée à des problèmes organisationnels parce que les bénéficiaires ne parviennent pas à mobiliser les cotisations prévues pour l'achat des pièces de rechange.

6.3.3.8. Gestion

6.3.3.8.1. Organes de gestion

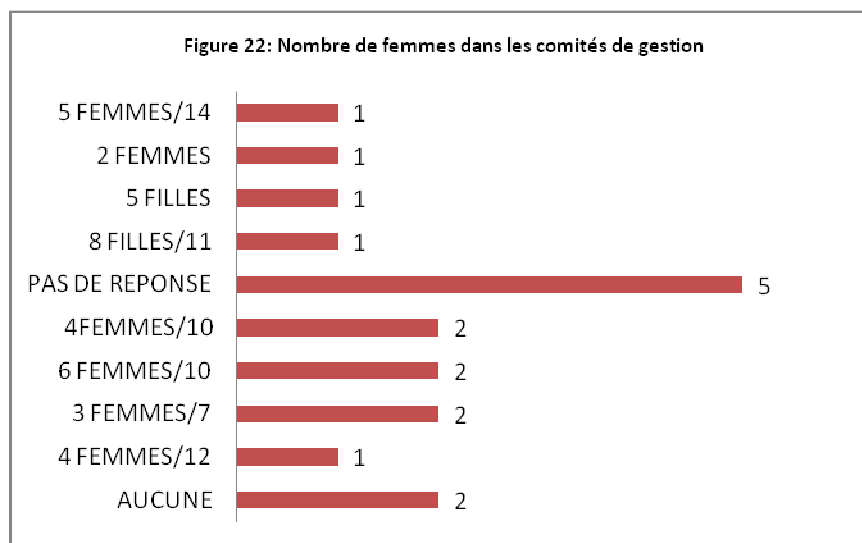
Ce critère est apprécié uniquement pour les ouvrages publics dont la gestion nécessite une organisation des usagers.

- **Latrines publiques**



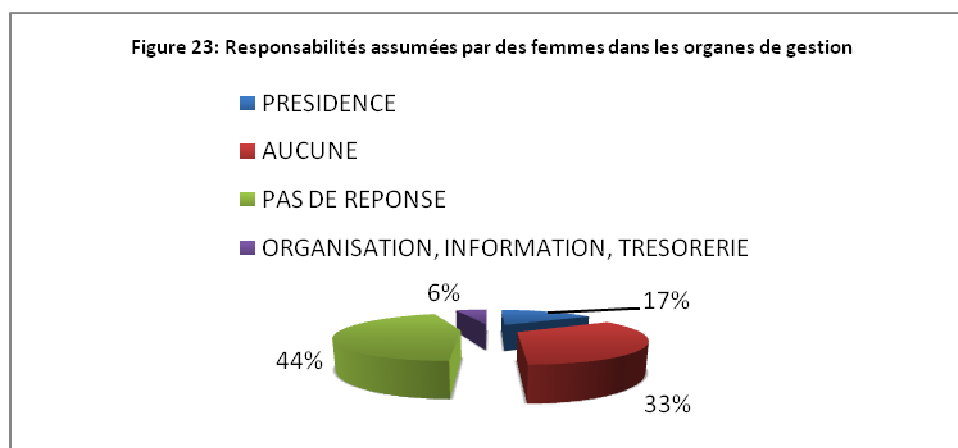
La majorité des latrines publiques visitées étaient en milieu scolaires ; dans ces établissements la gestion des ouvrages est assurée par des élèves. Les différentes appellations des organes de gestion sont: club d'hygiène ou gouvernement des enfants. Dans les CSCOM et les mosquées, cette gestion est assurée par le comité de gestion du CSCOM ou le comité de gestion de la mosquée.

6.3.3.8.2. Effectif des femmes dans les organes de gestion



Les femmes étaient présentes dans la plupart des comités de gestion, mais elles sont en minorité dans 4 sur les 6 organes dont l'effectif total est connu. Dans deux organes il n'a été mentionné fait mention de la présence d'une femme. Au total elles sont présentes dans 50 % des organes ; et elles sont majoritaires dans 2 ; tandis qu'elles sont les seules membres mentionnés dans 2 organes.

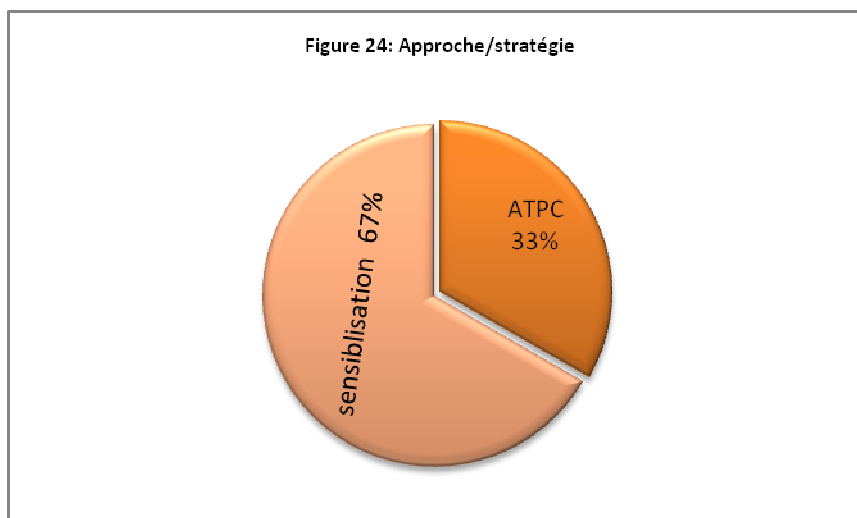
6.3.3.8.3. Rôle des femmes dans les organes de gestion



Les femmes occupent des postes de responsabilité dans 21 % des organes de gestion. Cependant elles détiennent le poste de présidente dans seulement 17% des organes. Dans 6 % de ces derniers elles occupent des postes traditionnellement réservés aux femmes, excepté la position de trésorière qui est une position stratégique. Aucune femme n'est présente dans 33% des organes recensés.

6.3.3.9. Approche/stratégie

- Latrines familiales



La stratégie ou l'approche utilisée varie selon les zones d'intervention. C'est ainsi que l'ATPC est l'approche couramment mise en œuvre par 6 des 7 ONGL fondatrices du GP/EHA (85,6%). D'autres approches, notamment le SARAR ou la sensibilisation, sont courantes en milieu urbain et dans certains villages.

- Ouvrages publics

Tableau 17: Approche/stratégie d'intervention autour des ouvrages publics

Approches/stratégie de mobilisation autour des ouvrages publics	Effectifs	Pourcentage
ATPC	9	32,1
SENSIBILISATION	19	67,9
Total	28	100,0

Dans les zones où les latrines publiques et les points d'eau ont été visités, on constate que la sensibilisation est l'approche/stratégie d'intervention privilégiée dans 67,9% cas ; l'ATPC est l'approche/stratégie d'intervention adoptée dans 32,1% des cas.

6.3.4. Evaluation de la conformité des techniques, technologies et stratégies/approches aux missions, vision et valeurs des Services de l'Etat et des PTF.

6.3.4.1. Normes et spécifications techniques

- **Latrines familiales**

90 % des latrines sont du type dalles (Sanplat, VIP) et Ecosan ; au regard de la classification de la DNACPN (Tableau 5), ces ouvrages sont des latrines améliorées ; seulement 10 % sont du type traditionnel avec chape de ciment autour du trou de défécation. Celles-ci ne répondent pas forcément au standard minimum pour les latrines individuelles au Mali (Tableau 4); cependant, leur réalisation constitue une avancée dans le cadre de l'APTC.

- **Latrines Publiques**

Toutes latrines publiques dans les écoles, CSCOM et lieu de culte sont du type Sanplat, VIP ou une combinaison des deux. Elles sont toutes des latrines améliorées au regard de la classification de la DNACPN (Tableaux 5 et 6).

- **Points d'eau**

82 % des points d'eau réalisés sont des PMH (39%), des BF (25%), PGD (14%) et des SHVA (4%) ; ces quatre types d'ouvrages sont dits points d'eau moderne selon la définition de la DNH. 11 % sont des puits traditionnels qui ne sont pas considérés comme des ouvrages fournissant de l'eau de boisson sûre. Les impluviums (7%), promus par des ONG ne sont pas homologués par la DNH ; cependant ils constituent une alternative temporaire raisonnable dans des zones où les techniques classiques ne permettent pas de disposer de l'eau de boisson.

6.3.4.2. Accessibilité

Il faut rappeler que ce critère a été évalué par quatre indicateurs à savoir : l'accessibilité financière, l'accessibilité géographique et l'accessibilité technologique.

- **Latrines**

Au regard des coûts déclarés, les latrines Sanplat semblent être à la portée des bénéficiaires; les latrines VIP peuvent l'être moins ; les latrines traditionnelles le sont certainement, car leur construction est entièrement prise en charge par les usagers ; les trois types peuvent être considérés comme financièrement accessibles. Toutes les latrines Ecosan ont été réalisées par un financement extérieur sans aucun apport des bénéficiaires, probablement en partie à cause de leur coût élevé, donc hors de portée des usagers.

Aucune latrine publique n'est payante dans les zones visitées ; en effet, elles sont toutes situées dans des écoles, des CSCOM ou des mosquées.

83 % des latrines sont réalisées avec des matériaux locaux par des maçons locaux ; en effet, dans les villages APTC en œuvre dans toutes les zones rurales visitées, les maçons locaux ont été formés en technique de fabrication de dalle et équipés de la technologie nécessaire pour la production ; par conséquent, un centre de production de dalles sanplat est fonctionnel. 17% des latrines sont de type

Ecosan, construites entièrement par les ONG promotrices en utilisant cependant des maçons locaux; la contribution des bénéficiaires est extrêmement faible se limite à un apport de sable. Ces latrines sont toutes techniquement réalisables.

La distance entre latrines et usagers varient entre 40 et 50 mètres même sur les lieux publics. Ces infrastructures sont en conséquence accessible géographiquement aux bénéficiaires.

- **Points d'eau**

61% des bénéficiaires ont accès l'eau gratuitement ; Pour ceux qui achètent l'eau (39%), le prix de 20 litres varient entre 10 FCFA et 15 F CFA ; cette vente lieu généralement dans les centres urbains. Au regard de ces données, l'eau peut être considérée comme accessible en ces lieux.

Seulement 2 points d'eau sur les 28 vus, soit environ 7% ont été réalisés par des artisans locaux, des puisatiers, car il s'agit de puits traditionnels. Tous les autres types de points d'eau ont été réalisés par des entreprises.

93% des points d'eau publics se situent à moins de 500 mètres des usagers les plus éloignés. Il n'y a pas d'indication sur la distance entre un point d'eau et les usagers dans les documents de la DNH consultés, cependant 500 m sont considérées comme distance maximale, pour considérer que les bénéficiaires ont accès sans difficultés au point d'eau ; d'autres paramètres peuvent être pris en compte.

6.3.4.3. Appropriation

- **Latrines**

77% des latrines vues dans les ménages ont été construites conformément au choix des bénéficiaires ; les autres sont des dons.

- **Points d'eau**

Un peu plus de la moitié (57%) des points d'eau visités ne correspondent pas obligatoirement au choix des usagers. Le fait que ces points d'eau ont été réalisés sans contribution des bénéficiaires en est une justification.

6.3.4.4. Equité

- **Latrines**

7% des latrines familiales et 72 % des latrines publiques, notamment en milieu scolaire, sont équipés d'infrastructures qui facilitent l'accès des personnes âgées ou des personnes handicapées. Dans tous ménages visités les latrines sont fréquentées par tous les membres sans distinction de sexe ou d'âge. Dans (78%) des cas, dans les écoles en particulier, il existe des blocs séparés pour filles et garçons parfois distants de plus de 50 m les uns des autres. Certaines latrines publiques réservées aux femmes peuvent être fermées à clés, garantissant aux usagères plus de sécurité.

- **Points d'eau**

53,6% des points d'eau sont équipés d'infrastructures facilitant l'accès des handicapés ; ces équipements ont été adaptés à chaque type d'ouvrage hydraulique.

6.3.4.5. Protection de l'environnement

- **Latrines**

Dans 97 % des concessions visitées, les latrines sont situées à plus de 15 m du point d'eau familial, lorsqu'il y en a. Il risque de contamination est probable seulement dans 3 % des cas.

- **Points d'eau**

67,9 % des points d'eau visités sont clôturés ; 86 % sont complétées par des infrastructures dédiés à d'autres usages de l'eau que la boisson (lavoir ou abreuvoir) reliés à des ouvrages d'assainissement (puisard).

6.3.4.6. Hygiène

- **Latrines**

Un récipient contenant de l'eau pouvant être utilisé pour laver les mains à la sortie d'une latrine n'était disponible dans aucun des ménages visités ; Cependant des morceaux de savons ont trouvés dans 10% des latrines et des récipients contenant de la cendre dans 13,3% des latrines. Ces dispositifs sont utilisés pour les bains individuels. Un réservoir a été observé devant 94% des latrines scolaires visitées, mais 23,3 seulement de ces réservoirs contenaient de l'eau, garantissant effectivement la pratique du lavage des mains à la sortie des toilettes.

Des souillures ont été observés sur les dalles ou trou de défécation de 50 % des latrines familiales observées ; 70 % dégagent des mauvaises odeurs et des mouches pullulent tout autour ; enfin 60 % des trous de défécation avaient des couvercles défectueux ou étaient non couverts.

- **Points d'eau**

Les aires d'assainissement de l'ensemble des points d'eau modernes (PMH, PDG et BF) sont clôturées ou délimités facilitant ainsi leur entretien.

6.3.4.7. Fonctionnalité

Toutes les latrines publiques, 92 % des points d'eau et 86,7 % des latrines familiales sont fonctionnels au moment de la visite.

6.3.4.8. Mode de Gestion

Les modes gestion des ouvrages sont variés. Les latrines publiques sont gérées de façon informelle par des organisations d'élèves ; les latrines des CSCOM et des lieux de culte sont gérées par les organes de gestion formels de ces établissements. Certains points d'eau sont dotés de Comités de gestion.

Les femmes sont présentes dans 50 % des organes de gestion, mais elles sont majoritaires dans seulement un peu plus de 33% des organes. Cependant elles occupent parfois des postes de responsabilités tels que la présidence dans 17% ; enfin elles assument d'autres importants tels que celui de trésorier.

6.3.4.9. Approche/Stratégie

L'ATC est l'approche la plus courante en milieu rural ; en effet plus de 85 % des ONG visitées l'y appliquent, tandis que d'autres stratégies sont mises en œuvre en milieu urbain et d'autres villages.

VII. Leçons apprises

Les normes ou spécifications techniques de l'Etat sont respectées pour toutes latrines publiques; 90 % des latrines familiales et 82 % des points d'eau. La non-conformité des 10 % de latrines familiales est d'ailleurs relative, étant entendu que l'ATPC, la nouvelle approche homologuée par la DNACPN vise en premier la suppression de la défécation à l'air ; par conséquent, la réalisation de latrine traditionnelle est une bonne avancée ; c'est le cas dans tous villages visités excepté celui dans lequel les latrines Ecosan sont promues. Il en est de même pour les puits traditionnels, qui peuvent être une source alternative d'eau de boisson si des mesures adéquates (amélioration de l'ouvrage, hygiène et traitement de l'eau) sont appliquées. Les impluviums, non homologués par la DNH, constituent aussi, une alternative temporaire crédite, AEP là où les techniques classiques ne permettent pas de résoudre la pénurie de d'eau.

Les normes ou spécifications techniques des points d'eau sont respectées par les ONGL ; mais celles de latrines ne semblent pas être bien maîtrisées au regard des disparités de forme des dimensions des ouvrages.

Par ailleurs, la technologie des impluviums peut être considérée comme une innovation.

Les latrines familiales mise à l'échelle, notamment celles équipées de dalles Sanplat sont accessibles du double point de vue technologique que financière ; cependant les latrines Ecosan nécessitent encore de recherche pour être à la portée des pauvres. Les latrines publiques sont géographiquement accessibles car situées à des distances raisonnables des usagers.

L'eau, si elle n'est pas gratuite, elle est cédée à un prix supportable par plus le grand nombre y compris les plus démunis ; la quasi- totalité des points d'eau est située à une distance raisonnable de l'usager le plus éloigné.

Une proportion très élevée des latrines familiales est l'œuvre des bénéficiaires sans aucune assistance, ce qui constitue une avancée majeure imputable probablement aux approches de mobilisations mise en œuvre, en particulier l'ATPC qui permet aux usagers de développer leurs propres solutions.

Les points d'eau sont relativement bien exploités même si plus de la moitié des ouvrages n'étaient pas un choix des bénéficiaires. Le faible coût de l'eau voire la gratuite, pourrait être à la base de cette adhésion.

La notion d'accès est pluridimensionnelle, et doit être adaptée au contexte.

Toutes les catégories d'ouvrages sont équipées d'infrastructures qui favorisent l'accès des handicapés et autres usagers défavorisés. Les latrines publiques sont situées à des distances raisonnables et équipées parfois de clés garantissant la sécurité de filles et des femmes. L'accès de tous les membres des ménages aux latrines familiales comme déclaré par les personnes interrogées, est une avancée notable à l'actif probablement aux approches de communication ayant abouti à un changement de comportement.

Les valeurs d'équité et d'inclusion sont largement prises en compte pendant la réalisation des ouvrages par les ONGL.

Les efforts de protection de l'environnement sont remarquables autour des ouvrages publics. L'hygiène, notamment le lavage des mains au savon, est pratiquée dans les lieux où le kit est complet ; mais il n'y a pas de preuves convaincantes de sa pratique par les ménages. Un état de propreté est entretenu autour de tous les ouvrages améliorés, à cause certainement des équipements qui facilitent la pratique.

Le lavage des mains au savon ne semble pas être pratiqué dans les ménages. Et les conditions de la pratique ne sont pas réunies en beaucoup d'endroits des lieux publics.

La fonctionnalité de tous les ouvrages vus, est étroitement liée au niveau appropriation des ouvrages. En effet, la quasi-totalité des latrines familiales sont utilisées tant qu'elles sont en bon état, sauf les latrines Ecosan.

Les organes de gestion jouent bien leur rôle pour les latrines publiques, même si l'accès est gratuit dans tous les cas. Tous les points d'eau ne disposent pas de comité de gestion, à cause probablement de la gratuité du service dans la plus part des cas. Il faut cependant souligner la présence des femmes dans les organes de gestion parfois à des postes décisifs ou stratégiques tels que le poste de Président ou celui de trésorier.

L'appropriation des femmes à travers l'accès et la responsabilisation de la gestion, principes fondamentaux de l'Etat et des ONGI, est largement soutenue par les ONGL.

L'ATPC est la stratégie la plus visible pour la promotion de latrines familiales en milieu rural. En milieu urbain la situation est plus contrastée.

L'insuffisance des ressources humaines qualifiées en AEPHA est la plus grande contrainte à la promotion de l'AEPHA. Cette situation est d'autant critique que le déficit est plus important dans les services techniques des collectivités locales (Tableau 10), maître ouvrage des infrastructures.

Le renforcement et la formation des spécialistes AEPHA doit être une priorité majeure de tous les acteurs locaux.

VIII. Recommandations pour le partage et la diffusion des résultats

Cette démarche doit cibler d'abord les acteurs directs à savoir les coordinateurs et conseillers AEPHA des ONGL et les agents techniques des collectivités affectés au secteur.

- Organiser une journée d'échange sur le contenu du rapport, avec les responsables ONGI et ONGL intervenant prioritairement dans le secteur;
- Tenir un Atelier de 2 à 3 jours pour une mise à niveau sur les caractéristiques techniques, les fonctions et les normes de chaque type d'infrastructure, en mettant un accent sur les innovations ;
- Former tous les conseillers AEPHA sur le Guide de mise en œuvre de l'ATPC, adoptée par la DANCPN en 2014;
- Mettre annuellement à la disposition du GP/EHA les ressources nécessaires à la conduite et à la diffusion de résultats d'études similaires.

IX. Bibliographie

1. Politique Nationale de l'Eau, adoptée en 2006.
2. Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable au Mali, mise à jour et adoptée en 2007.
3. Stratégie Nationale de Suivi et d'Evaluation des Ressources en Eau du Mali, adoptée en 2006.
4. Code de l'eau adopté en 2002 et qui est actuellement en cours de relecture.
5. Plan National d'Accès à l'Eau Potable, adopté en 2004 pour la période 2004/2015.
6. Rapport de l'atelier national l'étude d'opérationnalisation de la stratégie nationale de gestion des déchets liquides. DNACPN. Juillet 2011
7. EDSM –V 2012-2013
8. Politique Nationale de l'Assainissement, 2009
9. Stratégie Nationale de gestion des déchets liquides au Mali, 2009
10. Stratégie Nationale de gestion des déchets spéciaux, 2008
11. Stratégie Nationale des Eaux Pluviales, 2008
12. Stratégie Nationale de gestion des déchets solides, 2008
13. Stratégie Nationale de transfert des compétences en assainissement, 2008
14. Guide de mise en œuvre de l'ATPC, 2014
15. Politique Nationale d'Hygiène Publique de 1996
16. Politique Nationale Santé et Environnement en 2004
17. Politique Nationale de Gestion des Pesticides utilisés en Santé Publique, 2012
18. Plan d'Adaptation aux Effets Néfastes du Changement Climatique sur la Santé, 2012
19. Plan Stratégique de Promotion des Pratiques d'Hygiène à Grand Impact dans le Cadre de Réduction des Maladies Diarrhéiques (2011-2015)
20. Plan Stratégique de Prévention et de Contrôle des Maladies liées aux Soins, 2011
21. Plan National Triennal de Prévention et de Riposte contre le Choléra et les autres Maladies Diarrhéiques (2014-2016)
22. Plan Stratégique pour l'Amélioration des Conditions et Pratiques d'Hygiène dans les Etablissements de Restauration Collective et les Points de Vente des Aliments sur la Voie Publique 2014-2018
23. WAM : Stratégie du Programme pays 2010-2015
24. Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau adopté en 2008.
25. 2ème Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, *L'eau, une responsabilité partagée* (2006)

XI. ANNEXES

Tableau : Comparaison entre certains ouvrages d'assainissement individuel

Ouvrage	Avantages	Inconvénients
Latrine traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - facile à construire, - utilise l'expertise locale, - moins cher. 	<ul style="list-style-type: none"> - insécurité, - absence de protection contre les intempéries, - développement de vecteurs de maladies, - difficile à entretenir, - contamination des sources d'eau.
Latrine traditionnelle améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - facile à construire, - utilise l'expertise locale, - entretien facile, - coût relativement faible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas toujours de protection contre les intempéries, - présence de mouches, - contamination des eaux souterraines.
Latrine à dalle SANPLAT	<ul style="list-style-type: none"> - facile à construire, - utilise l'expertise locale, - entretien facile, - coût relativement faible. 	<ul style="list-style-type: none"> - absence souvent de protection contre les intempéries, - présence de mouches, - exige une formation de maçons, - contamination des eaux souterraines.
Latrine à fosse ventilée	<ul style="list-style-type: none"> - pas de mouche ni d'odeur, - vidange hygiénique et espacée, - utilisation des produits de vidange, - protection contre les intempéries. 	<ul style="list-style-type: none"> - coût élevé, - ne peut pas servir comme douche.
Latrine ECOSAN	<ul style="list-style-type: none"> - produit de l'humus de qualité, - pas de fouille, vidange facile, - maîtrise des odeurs et des mouches, - protection des eaux souterraines. 	<ul style="list-style-type: none"> - accès à la cabine difficile pour certaines personnes, - nettoyage à l'eau pas aisé, - ajout de cendre dans la fosse, - tabous.

FICHE D'ENTRETIEN AVEC RESPONSABLE S SERVICES CENTRAUX

I. Identification

II. Documents (joindre copie ou fichier)

- Politique
- Stratégies
- Programmes
- Plans d'Action
- Législation et réglementation y compris engagements internationaux

III. Technologies : une fiche pour chaque technologie (ouvrage individuel ou collectif)

- Plan type
- Norme
- Approche de mise à échelle

IV. Partenariat d'exécution

- Exécution
- Gestion
- Participation

V. Autres

FICHE ENTRETIEN RESPONSABLES ONG INTERNATIONALES PARTENAIRES DU GP/EHA

I. Identification :

II. Vision

III. Valeurs

IV. Documents de référence

V. Ressources humaines WASH (nombre et spécialité)

VI. Partenaires d'exécution (Liste)

VII. Infrastructures financées

- Latrines (Publiques, Familiales)
- Autres ouvrages d'assainissement (puisard, lavoir, incinérateurs)
- Puits (Moderne, traditionnel)
- Forages équipés (PMH, solaire, Carburant..)
- Bornes fontaines
- AES
- SHVA
- AEPA

FICHE D'ENTRETIEN AVEC AUTORITES LOCALES

I. Identification

II. Implication dans l'exécution

- PDSEC/PDS-EHA
- Délégation (joindre document de l'Accord)
- Point focal
- Contribution

III. Ressources humaines WAH (nombre et spécialité)

IV. Appropriation

a. Exploitation

- Directe
- Délégation à (Association/GIE/Autres privés) (joindre document Accord)

b. Entretien

- Directe
- Délégation : Association/GIE/Autres privés

FICHE ENTRETIEN RESPONSABLES ONG MEMBRES GP/EHA

I. Identification ONG :

II. Vision

III. Documents de référence

IV. Ressources humaines WASH (Nombre et spécilité)

V. Partenaires et Valeurs

VI. Zone d'intervention

6.1. Régions (liste) :

6.2. Cercles (liste) :

6.3. Communes (liste) :

6.4. Village/Hameau (distances /commune/cercle/Région/Bamako) (liste) :

VII. Type d'ouvrage

7.1. Points d'eau (PMH ; SHVA, Borne fontaine, AES, Puits Moderne, Puits traditionnels, etc..)

7.2. Latrines (Familiale, Publique)

7.3. Autres (spécifier)

VIII. Contact de l'agent responsable par Village par village

FICHE LATRINE FAMILIALE

N° d'ordre

Région

Cercle

Commune

Nom de la Localité (ville/village/ quartier, hameau/fraction)

Nom chef de ménage/concession

Sexe : H F

Nombre de personnes

I. Type de latrine

1.1. Latrine traditionnelle (matériaux locaux, sans dalle en béton ni ciment)
aller au point 3.3 puis , VI et VII.

1.2. Améliorée : Sanplat VIP Autres dalles

II. Qualité

2.1. Plan type (joindre copie plan)

2.2. Norme : (joindre document)

III. Accessibilité

3.1. Coût (CFA) :

3.2. Expertise locale disponible : Maçon Tâcheron Autre

3.3. Distance (mètres)

IV. Appropriation

4.1. Choix : Personnel Proposé

4.2. Contribution à la réalisation :

- Autofinancement: coût
- Subvention : % contribution (FCFA) ou nature de la contribution personnelle
- Don (coût si connu)

V. Adaptation aux besoins/Equité

5.1. Equipement pour groupes spécifiques (Handicapés, femmes, enfants, etc. ; vérifier)

5.2. Respect des spécificités locales (à expliquer)

5.3. Protection de l'environnement (distance en m)

- Des habitations : < 15 >15
- De La cuisine : < 15 >15
- D'un point d'eau : < 15 >15

VI. Fréquentation/propreté/ entretien/hygiène

6.1. Fréquentation: Tous (y compris les excréta des tous petits), chef de famille, personne âgée, Malades, Autres (spécifier)

6.2. Propreté :

- Plateforme en ciment autour de la dalle en béton : souillure (absence, présence)

- Matériel de nettoyage (ballai ou autre)
- Couverture sur le trou de défécation
- Présence de : Mouches Odeurs, autre
- Eau usées :
 - ✓ canalisées vers puisard (dans ou hors de la cour),
 - ✓ nature
- 6.3. Entretien : Nettoyage (Homme Femme Enfant Autre)
- 6.4. Hygiène (Lavage des mains) :
 - Récipient avec eau
 - Désinfectant : Savon autre (à préciser)

VII. Approches/Stratégie

- 7.1. ATPC
- 7.2. Autres approches (spécifier) :

FICHE LATRINE PUBLIQUE

N° d'ordre

Région

Cercle

Commune

Nom de la Localité (ville/village/Quartier/hameau/fraction)

I. Type de latrine

1.3. Améliorée : Sanplat VIP Ecosan Autres latrines à dalles

II. Qualité

a. Plan type (joindre copie plan)

b. Norme : (joindre document)

III. Accessibilité

a. Coût (CFA) :

b. Expertise locale disponible : Maçon Tâcheron Autre

c. Distance (mètres)

IV. Appropriation

a. Choix : Personnel Proposé

b. Contribution à la réalisation : Autofinancement Subvention Don

V. Adaptation aux besoins/Équité

a. Équipement pour groupes spécifiques (Handicapés, femmes, enfants, etc. ; vérifier)

b. Séparation des blocs par sexe

c. Respect des spécificités locales (distance entre bloc des sexes, position porte, etc...)

VI. Utilisation/entretien/hygiène

a. Fréquentation: Tous Autres (spécifier)

b. Propreté :

- Plateforme en ciment, absence de souillure, odeurs, vecteurs (mouches,...)

- Vidange : manuelle, mécanisée

c. Hygiène : Lavage des mains : Récipient avec eau Savon ou autre désinfectant

- Protection de l'environnement (source d'eau) : Distance (m) : < 15 >

VII. Fonctionnalité

a. Non utilisation/abandon

- Cause

- Durée

VIII. Mode de Gestion

a. Association

- Organisation/statut (joindre document disponible)

- Contrat

- Nombre de femme dans l'organe de gestion

- Position occupée par les femmes membres de l'organe de gestion

- Coût des prestations/services
 - b. GIE/Autre privé
 - Contrat de gestion
 - Nombre de femme dans l'organe de gestion
 - Position occupée par les femmes membres de l'organe de gestion
 - Coût des prestations/services
- IX. Approche/Stratégie de mobilisation

FICHE POINT D'EAU

N° d'ordre

Région

Cercle

Commune

Nom de la Localité (ville/village/Quartier/hameau/fraction)

I. Type de point d'eau

- 1.4. Puits à Grand diamètre
- 1.5. Puits traditionnels
- 1.6. Kiosque d'eau
- 1.7. Impluvium
- 1.8. Pompe à corde
- 1.9. Forage : PMH Energie (solaire, carburant)
- 1.10. Borne fontaine
- 1.11. Système hydraulique villageois amélioré (SHVA)
- 1.12. Adduction D'eau Sommaire (AES)
- 1.13. Autres (préciser)

II. Qualité

- a. Plan type (joindre copie plan)
- b. Norme : (joindre document)

III. Accessibilité

- a. Coût (CFA) :
- b. Expertise locale disponible : Artisan Entreprise Autre
- c. Distance (mètres) des abonnés les plus éloignés

IV. Appropriation

- a. Choix : Bénéficiaires Proposé
- b. Contribution à la réalisation :
 - Autofinancement
 - Subvention : % contribution
 - Don : (indiquer le donateur)

V. Adaptation aux besoins/Equité

- a. Equipement pour groupes spécifiques (Handicapés, personnes âgées, femmes, enfants, etc.)
- b. Respect des spécificités locales (à expliquer)

VI. Utilisation/entretien/hygiène

- a. Usage: Eau de boisson Autres (spécifier)
- b. Propreté :
 - Plateforme :
 - Clôture
 - Assainissement : Puisard Abreuvoir Lavoir
 - Gardiennage

VII. Mode de Gestion

- a. Association

- Organisation/statut (joindre document disponible)
- Contrat de gestion
- Nombre de femme dans l'organe de gestion
- Position occupée par les femmes membres de l'organe de gestion
- Coût (CFA)
 - b. GIE/Autre privé
- Contrat de gestion
- Nombre de femme dans l'organe de gestion
- Position occupée par les femmes membres de l'organe de gestion
- Coût (CFA)

VIII. Fonctionnalité

- Causes de la non fonctionnalité (Technique, organisationnelle, expliquer)
- Durée de la non fonctionnalité (1 semaine, 1 mois, plus d'1 mois)

IX. Approche/Stratégie de mobilisation

Planning des différentes phases de l'exécution de l'étude

Activité	Période	Cibles
Rencontre des décideurs	07 au 16 /10/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs : DNACPN, DNAH, DNS - Président/Directeur Exécutif/Coordinateur : ONG membres du GP/EHA
Visite de terrain	19 au 28/10/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales et Agents terrain ONG - Infrastructures
Présentation du Rapport Provisoire	Jeudi 05/11/2015	Membres du Bureau GP/EHA
Dépôt du Rapport final	Jeudi 12/11/2015	Permanent GP/EHA

Calendrier de rencontre des structures

N°	Structures	Heures d'audience	Noms Prenoms Personnes concernées n°Tél
Lundi, 12 Octobre 2015			
01	ALPHALOG	09h à 10h	Mamadou Diakité 66 46 37 12
02	JIGI	11h à 12h00	Sékou Barry 76 43 18 13
03	AMPDR	13h à 14h	Ibrahima Doumbia 76 04 34 14
04	DNH	15h à 16 h	Yaya Bocar 76051351
Mardi, 13 Octobre 2015			
05	ARAFD	09h à 10 h	Mariam O Touré 66 71 18 42
06	DN ACPN	10 à 11 h	Nia Fatouma ASCOFARE 69616512
07	DNS/DHA	11 h à 12 h	Gaoussou KEITA 76023513
08	AMEPPE	14h à 15 h	Lassana Bagayogo : 66 71 04 34Moussa Koné : 66 79 83 33
09	ADDA	15 h à 16 h	Hassim TOURE 79113664
Mercredi, 14 Octobre 2015			
10	Alliance Wash	09h à 10h	Bourama Traoré, Coordinateur Pays : 66 79 18 66

Liste des personnes rencontrées

Prénom et Nom	Organisation	Position
Yaya Bocar	DNH	Directeur national Adjoint
Nia Fatouma ASCOFARE	DNACPN	Chargé d'ATPC
Gaoussou KEITA	DNS	Chef de Division Hygiène Publique
Allasane MAIGA	WAM	Coordinateur des Programmes
Bourama TROARE	AW	Coordinateur
Seydou DIAKITE	ALPHALOG	Directeur Exécutif
Sékou BARRY	JIGI	Directeur Exécutif
Ibrahima DOUMBIA	AMPDR	Coordinateur AEPHA
Lassana BAGAYOGO	AMEPPE	Directeur Exécutif
Maraim O TOURE	ARAFD	Directrice Exécutive
Hassim TOURE	ADDA	Coordinateur des Programmes

TERMES DE REFERENCES DE L'ETUDE SUR LES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES ET APPROCHES AEPHA

I. Contexte et justification

L'accès à une eau de boisson saine et à des infrastructures d'assainissement appropriées, est reconnu comme un droit humain par les Nations Unies. Par conséquent, la satisfaction de ces besoins de base est une obligation des gouvernants vis-à-vis de leurs citoyens. C'est en réponse à cette obligation que les Gouvernements ont retenu l'amélioration de l'approvisionnement en eau, hygiène et l'assainissement (AEPHA) parmi leurs priorités de développement, et que la communauté internationale l'a intégré dans les Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) 2000-2015.

Au Mali, pouvoirs publics et locaux, partenaires au développement et société civile ont déployé des efforts considérables pour combler le déficit important en besoins en Approvisionnement en Eau Potable, d'Hygiène et d'Assainissement (AEPHA) conformément aux engagements nationaux relatifs à ces OMD. Mais le bilan indique clairement que les résultats sont de loin en deçà des attentes. En effet, l'objectif le plus à portée de main, l'accès à l'eau potable a vu l'essentiel de ses résultats ruinés par l'occupation d'une partie du pays en 2012, sachant qu'il était déjà admis que l'objectif assainissement ne sera pas atteint et celui relatif à l'hygiène n'étant même pas pris en compte.

Ce bilan peu reluisant connu, tous les regards sont tournés vers les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 (ODD 2015-2030).

Wateraid Mali (WAM), est une des Organisation Non Gouvernementale Internationale, engagées aux côtés des acteurs nationaux depuis plus d'une décennie. Elle intervient dans tous les axes stratégiques, avec un effort singulier sur la fourniture des services de base en s'appuyant sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales spécialisées dans le secteur. Le soutien à la mise place du Groupe Pivot Eau Hygiène et Hygiène (GP/EHA) est une résultante de cet appui. Aussi le GP/EHA a retenu à juste titre, le renforcement des capacités de ses membres pour une contribution à l'accès aux communautés encadrées aux services d'AEPHA comme objectif majeur.

Les approches majeures retenues pour atteindre cet objectif sont basées sur les valeurs phares de WAM qui sont les leurs, à savoir l'équité et l'inclusion et les exigences de toute action qui vise des communautés à savoir, l'accès aux services pour tous et leur utilisation par tous, conditions nécessaires pour prétendre à impact significatif sur la santé et le bien être des bénéficiaires.

L'accès aux services passe par des solutions techniques et technologies obéissant aux critères suivants : le coût, la sécurité, la proximité, la facilité d'usage (individuellement et collectivement), la facilité d'entretien, la technologie (accès aux matériaux et à l'expertise locale à moindre coût, etc.) l'acceptation socio-culturelle, etc.

Aussi, la mise en commun et le partage de ces critères/bonnes pratiques et/ ou leurs innovations, désignés parfois sous le vocable de normes, est un autre objectif majeur du GP/EHA. Les résultats de cet objectif sont les plus concrets par conséquent les plus pertinents pour une évaluation du GP, par ses Partenaires

Techniques et Financiers (PTF), en particulier son PTF stratégique (WAM), ses partenaires nationaux (Etat, collectivités et secteur privé) et ses membres. L'atteinte de cet objectif passe par la collecte des résultats, notamment les innovations et bonnes pratiques leur analyse et leur diffusion auprès de toutes les parties prenantes. Les actions qui y concourent sont l'exploitation des rapports annuels des ONG membres et des études couvrant un échantillon représentatif de réalisations sur le terrain permettant de valider les informations remontées par les ONG. La présente étude entre dans ce cadre. La mission, initiée par le GP et soutenue financièrement par WAM envisage de mener une étude sur les technologies d'AEPHA promues par les différents acteurs de terrain, notamment les ONG membres, pour assurer des services aux plus pauvres et les approches qui les sous-tendent la promotion de ces technologies.

II.Objectifs :

2.1 Objectif général :

L'objectif général de cette étude est d'évaluer les technologies d'AEPHA promues sur le terrain par les ONG membres et autres acteurs de terrain et de dégager les forces et les faibles de ces technologies et leurs approches/stratégies de mise en œuvre, sur la base des valeurs de WAM, des techniques appliqués sur le terrain au regard des normes retenus par les services habilités de l'Etat et enfin mettre en exergue les innovations.

2.2 Objectifs spécifiques :

Spécifiquement il est question de :

- Répertorier et décrire clairement les technologies AEPHA à travers des ouvrages types ainsi que les approches/stratégies de leur promotion;
- Analyser les forces et faiblesses de(s) technologie (es) et approches/stratégies correspondantes;
- Dégager les innovations et,
- Proposer une démarche de diffusion de ces innovations.

III.Résultats de l'étude :

- Les technologies AEPHA et leurs approches/stratégies de promotion sont répertoriés et clairement décrits à travers des ouvrages types ;
- Les forces et les faiblesses des technologies et approches/stratégies sont analysées ;
- Les innovations sont répertoriées, et
- Une proposition de diffusion des innovations est proposée.

IV.Méthodologie :

La méthodologie adoptée est la suivante :

- Elaboration et validation des termes de références de l'étude ;
- Recrutement d'un consultant ;
- Réalisation de l'étude;
- Production d'un rapport d'étude ;
- Animation d'un atelier de partage et validation du rapport d'étude;
- Diffusion du rapport auprès de toutes les parties intéressées.

V. Modalités d'exécution de la prestation :

Un consultant sera recruté sur la base d'appel à candidature. Chaque candidat fera une proposition mettant clairement en exergue :

- Ces compétences et expériences prouvant qu'il a la capacité de réaliser l'étude ;
- Une analyse critique des TDRs;
- Une liste ou un tableau des critères d'appréciation des technologies et approches/stratégies, basé sur l'expérience ;
- Les différentes phases de l'exécution de l'étude et les lieux et périodes correspondantes ;
- Le coût de la prestation proposée.

Pour la sélection définitive du prestataire, les quatre premiers éléments (partie technique) de la proposition compteront pour 80 points et le coût pour 20 points.

Un contrat de service liera le consultant au GP/EHA pour l'exécution de l'activité. Le consultant est responsable de la qualité de la prestation en vue de l'atteinte des objectifs conformément aux termes de référence.

Le bureau exécutif du GP/EHA assure le suivi de la prestation en veillant à la qualité de la prestation et facilite l'accès à la documentation existante et les contacts les ONG, les OSC, les services techniques de l'Etat et les personnes ressources.

Pour ce faire, une concertation permanente est établie entre le consultant et le GP/EHA tout au long de l'exécution de l'activité, à travers des séances de travail visant entre autres :

- les clarifications et les précisions relatives aux TDR,
- l'appui-conseil sur la conduite de l'action;
- la fixation du calendrier de l'action;
- la réalisation d'ateliers et la production des rapports provisoire et final.

Le coût des honoraires du/de la consultant(e) et des sur le terrain sont pris en charge par le GP/EHA.

VI. Cibles :

L'activité cible les infrastructures d'AEPHA, les communautés et associations communautaires bénéficiaires, les ONG partenaires de WaterAid et membres de membres du GP/ EHA et de Alliance wash, les services techniques de l'Etat et des collectivités, les acteurs privés (maçons et entreprises basés dans les communes) et toute autre partie intéressée.

VII. Lieu d'exécution de l'action :

Une partie de l'étude sera réalisée à Bamako avec des déplacements pour rencontrer des partenaires techniques et financiers et autres acteurs impliqués dans la problématique. L'autre partie couvrira les zones d'intervention des ONG membres du GP et partenaires de WAM et de l'Alliance WASH.

VIII. Profil et expériences du consultant :

Le consultant doit avoir :

- un diplôme d'Ingénieur Sanitaire et/ou un Ingénieur Civil justifiant une carrière pertinence dans la conception et la coordination de l'exécution et le suivi évaluation de Projets/Programmes d'AEPHA en milieu rural et urbain, et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales et/ou sous régionales ;

- une bonne connaissance des politiques nationales, techniques, technologiques et approches AEPHA et les normes en vigueur ;
- des compétences avérées en rédaction et en présentation d'exposés de résultats techniques;
- au moins quinze (15) années d'expériences, réparties entre des positions de conception et de coordination de l'exécution de Projets/Programmes d'AEPHA en milieu rural et urbain et d'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales, sous régionales.

XIX. Démarrage et durée de l'étude :

L'étude durera un mois à compter de la date de signature du contrat. Elle doit être complète de préférence avant début octobre 2015.

X. Rapports :

Le consultant devra fournir au cours de cette mission deux rapports:

- a) un rapport provisoire ;
- b) un rapport final incluant les observations et commentaires formulés sur le rapport provisoire au cours de l'atelier de validation fourni par le Consultant dans un délai maximum d'une semaine (après la tenue de l'atelier).

Tous ces deux rapports seront rédigés en français, dont le rapport final présenté en trois (3) exemplaires sur papier A4 et un exemplaire sur supports électroniques (CD et/ou clé USB).